



ERASMUS+ 2016

Guide des évaluateurs

**Actions du programme gérées
par les Agences nationales**

Version 2: 17/02/2016

Table des matières

1. Introduction	3
2. Évaluateurs.....	3
2.1 Rôle des évaluateurs	3
2.2 Désignation des évaluateurs, code de conduite et conflit d'intérêt	4
3. Évaluation des candidatures	5
3.1 Préparation de l'évaluation	5
3.2 Grille d'évaluation	6
3.3 Évaluation des critères d'attribution et notation.....	7
3.4 Seuils	10
3.5 Evaluation de la mobilité internationale dans l'enseignement supérieur	10
3.6 Éventuels problèmes concernant les candidatures	11
4. Principes généraux de l'évaluation qualitative.....	12
4.1 Évaluation consolidée et note finale	12
4.2 Proportionnalité	12
4.3 Qualité, rapport coût-efficacité, bonne utilisation des ressources des activités..	13
Annexe I - Déclaration sur la prévention des conflits d'intérêts et la divulgation d'informations.....	14
Annexe II – Interprétation des critères d'attribution.....	15
Action clé n°1 : Mobilité des individus	16
Projet de mobilité pour le personnel de l'enseignement scolaire	16
Projet de mobilité pour les apprenants et le personnel de l'EFP	20
Projet de mobilité pour le personnel de l'éducation des adultes.....	23
Mobility project for young people and youth workers	26
Projet de mobilité de l'enseignement supérieur pour les étudiants et le personnel, entre pays du programme et pays partenaires.....	32
Action clé n°2 : Coopération pour l'innovation et les échanges de bonnes pratiques ..	34
Partenariats Stratégiques.....	34
Key Action 3: Support for policy reform.....	42
Structured Dialogue: meetings between young people and decision-makers in the field of youth.....	42
Annexe III – Documents de référence sur les priorités de la politique de l'Union européenne	46
Priorités transversales pour l'Éducation, la Formation et la Jeunesse	46
Priorités pour le secteur de l'enseignement scolaire.....	47
Priorités pour le secteur de l'Enseignement et de la Formation Professionnels (EFP)	49
Priorités pour le secteur de l'Enseignement Supérieur.....	50
Priorités pour le secteur de l'Éducation des Adultes	50
Priorités pour le secteur de la Jeunesse	51

1. Introduction

Une grande partie du programme Erasmus+ est mise en œuvre selon un mode de gestion indirecte. Cela signifie que les Agences nationales des pays participants sont responsables de la sélection des projets à financer au niveau décentralisé et de l'accréditation des organismes/consortia dans certaines actions décentralisées. Les Agences nationales évaluent les propositions¹ avec l'aide d'évaluateurs indépendants afin que seules les propositions de la plus haute qualité soient retenues et que seuls les organismes/consortia remplissant les critères spécifiés obtiennent une accréditation. Ainsi, la décision finale concernant la sélection ou le rejet des candidatures et l'octroi des accréditations appartient aux Agences nationales.

Ce Guide des Évaluateurs est un outil destiné à leur usage lors de l'évaluation des candidatures soumises au titre du programme Erasmus+². Il fournit des instructions et des recommandations pour assurer une évaluation uniforme et de qualité des candidatures soumises pour les actions du Programme gérées par les Agences nationales.

Le Guide des Évaluateurs fournit des informations concernant :

- le rôle et la désignation des évaluateurs ;
- les principes d'évaluation ;
- le processus d'évaluation dans la pratique ;
- les modalités d'évaluation en fonction des critères d'attribution pour chaque action et chaque domaine.

2. Évaluateurs

2.1 Rôle des évaluateurs

L'évaluation et la sélection des demandes de subvention sont organisées sur la base d'un double système d'examen suivant un processus transparent qui garantit l'impartialité et l'égalité de traitement de tous les candidats.

Les évaluateurs ont un rôle très important à jouer car ils doivent fournir une évaluation précise, cohérente, impartiale et équitable des candidatures conformément aux objectifs de l'action et aux priorités définies pour l'action et le domaine concernés (éducation, formation ou jeunesse).

L'évaluation est un volet essentiel dans la procédure de sélection. Sur la base de l'évaluation, il est établi une liste des demandes de subvention, par action et par domaine, classées en fonction de leur qualité ; l'Agence nationale s'appuie sur cette

¹Veillez noter que les termes « candidature » et « demande » sont utilisés de manière interchangeable dans ce Guide

²Le programme Erasmus+ a été instauré par le règlement (UE) n° 1288/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant « Erasmus+ »: le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport et abrogeant les décisions n° 1719/2006/CE, n° 1720/2006/CE et n° 1298/2008/CE/

liste pour prendre ses décisions d'attribution de subvention, suite à la proposition du conseil national d'évaluation (CNE).

Le processus d'évaluation des demandes d'accréditation se solde par la décision d'attribuer ou de refuser l'accréditation.

En fonction des commentaires des évaluateurs, l'Agence nationale fournit un retour d'informations aux candidats sur la qualité de leur candidature afin d'assurer et d'aider les déposants non-sélectionnés à améliorer la qualité de leurs potentielles futures candidatures (cf. section 4).

2.2 Désignation des évaluateurs, code de conduite et conflit d'intérêt

Les évaluateurs sont désignés sur la base de leurs compétences et connaissances dans les secteurs et dans le/les domaine(s) spécifique(s) de l'éducation, la formation et la jeunesse, dans lesquels ils doivent évaluer les candidatures.

Les noms des évaluateurs ne sont pas rendus publics afin de garantir leur indépendance. Les évaluateurs sont tenus d'effectuer l'évaluation conformément aux normes professionnelles les plus strictes et dans les délais convenus avec l'Agence nationale.

Dans le cadre de leur désignation par l'Agence nationale, les évaluateurs sont tenus de respecter un code de conduite, tel que stipulé dans le courrier de désignation ou le contrat établi à leur nom. Toutes les informations relatives au processus d'évaluation sont strictement confidentielles. Par conséquent, les évaluateurs ne sont pas autorisés à divulguer de quelconques informations concernant les candidatures soumises et les résultats de l'évaluation et de la procédure de sélection.³

En fonction de l'action et du niveau de subvention demandé, l'évaluation des candidatures sera effectuée par au minimum un ou deux évaluateurs, en interne ou à l'extérieur de l'Agence nationale. Il est également possible de désigner des évaluateurs d'un pays participant autre que celui de l'Agence nationale.

Les évaluateurs ne doivent pas être en situation de conflit d'intérêt⁴ par rapport aux propositions sur lesquelles ils sont invités à donner leur avis. À cet effet, ils signent une déclaration fournie par l'Agence nationale, indiquant qu'il n'existe pas un tel conflit d'intérêt et que s'il en survient un plus tard, ils s'engagent à informer l'Agence nationale à la fois de son existence et de sa nature (voir le modèle de la déclaration à l'annexe I de ce Guide). Cette déclaration inclut également une clause de confidentialité que les évaluateurs sont tenus de respecter.

³Il convient de noter que toutes les données à caractère personnels doivent être traitées conformément :

- au règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données;
- si applicable, à la législation nationale sur la protection des données à caractère personnel du pays dans lequel la candidature a été soumise.

⁴Article 57, paragraphe 2, du règlement financier: « ... il y a conflit d'intérêt lorsque l'exercice impartial et objectif des fonctions d'un acteur financier ou d'une autre personne, ..., est compromis pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique ou nationale, d'intérêt économique ou pour tout autre motif de communauté d'intérêt avec le bénéficiaire.»

Toute personne impliquée dans une candidature, appelée à participer au processus de sélection pour l'action en cours d'évaluation sera considérée comme étant en situation de conflit d'intérêt pour ce processus de sélection et ne sera pas désignée comme évaluateurs.

Lorsqu'un conflit d'intérêt potentiel est rapporté par l'évaluateur ou porté à l'attention de l'Agence nationale par quelque moyen, l'Agence nationale examine les circonstances et décide d'écarter l'évaluateur de l'évaluation de la candidature en question ou de l'ensemble du processus de sélection ou permet à l'évaluateur de participer à l'évaluation, en fonction des éléments objectifs dont elle dispose.

3. Évaluation des candidatures

3.1 Préparation de l'évaluation

Avant le début de l'évaluation, l'Agence nationale informe les évaluateurs sur le Programme et l'action concernée, ainsi que le processus et les modalités de l'évaluation.

Les évaluateurs reçoivent les documents de référence pour l'évaluation, ainsi que l'accès à l'outil d'évaluation en ligne destiné aux évaluateurs (*Online Expert Evaluation Tool*- OEET), dans lequel ils effectuent l'évaluation au moyen des grilles d'évaluation qualitative.

Avant d'entreprendre l'évaluation des candidatures, les évaluateurs doivent :

- prendre parfaitement connaissance du Guide du Programme Erasmus+ qui fournit toutes les informations nécessaires pour les candidats potentiels concernant le Programme en général, ainsi que les actions au titre desquelles ils peuvent faire une demande de subvention ;
- acquérir une connaissance approfondie de l'action concernée, ses objectifs, et les priorités applicables. Pour obtenir des conseils spécifiques sur les priorités politiques, les évaluateurs doivent se référer aux documents mentionnés à l'annexe III de ce Guide;
- avoir une bonne compréhension des critères d'attribution applicables aux candidatures à évaluer (cf. section 3.3);
- connaître le contenu et la structure du formulaire de candidature ;
- être familiarisés avec tous les documents de référence et les outils fournis par l'Agence nationale.

Les évaluateurs doivent lire attentivement l'intégralité de la candidature avant de remplir la grille d'évaluation qualitative. Il est recommandé de lire plusieurs dossiers de candidature avant d'entreprendre d'en évaluer un intégralement : cela permet aux évaluateurs de comparer les réponses dans les différentes rubriques des candidatures.

Chaque évaluateur travaille individuellement et de manière indépendante, donne des notes, émet des commentaires pour chaque critère et résume son évaluation dans la grille d'évaluation qualitative dans la langue spécifiée par l'Agence nationale.

Pour les projets de mobilité de l'enseignement supérieur entre les pays membres du programme et les pays partenaires, l'Agence nationale doit fournir aux évaluateurs des informations détaillées concernant l'éligibilité des flux de mobilité. En se basant sur le Guide du Programme, l'Agence devra informer les évaluateurs sur :

- Les priorités budgétaires générales de l'UE ⁵;
- le cas échéant, la mise en place de critères secondaires pour certaines enveloppes budgétaires par l'Agence nationale ;
- le cas échéant, la décision de l'Agence nationale de rendre disponible des fonds issus du budget KA103 pour financer des mobilités sortantes, pour des étudiants de cycles courts, de premier et de second cycle vers des établissements d'enseignement supérieur des pays partenaires de la région DCI (pays non-industrialisés d'Asie, Amérique Latine, Afrique du Sud) et des pays partenaires de la région ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique).

Les Agences nationales feront en sorte que les évaluateurs aient pris connaissance du guide « Do's and don'ts for applicant higher education institutions ». Ce document donne des instructions aux candidats sur la meilleure façon de remplir le formulaire de candidature pour les projets de mobilité dans l'Enseignement supérieur entre les pays programme et les pays partenaires.⁶

3.2 Grille d'évaluation

Les évaluateurs effectuent leur évaluation au moyen d'OEET, l'outil d'évaluation en ligne pour les évaluateurs. Les candidatures à évaluer ainsi que les grilles d'évaluation qualitative sont accessibles via OEET. L'Agence nationale transmet aux évaluateurs toutes les instructions techniques requises pour l'utilisation d'OEET.

Les grilles d'évaluation qualitative sont établies par la Commission européenne et utilisées dans tous les pays participant au Programme afin d'assurer une évaluation cohérente et homogène des candidatures dans tous les pays participants. Les évaluateurs examinent les aspects à prendre en considération pour chaque critère d'attribution, saisissent les notes qu'ils décident d'attribuer pour chaque critère applicable, et émettent des commentaires sur chaque critère et sur l'ensemble de la candidature (cf. section 3.3).

Une fois l'évaluation terminée, les évaluateurs valident l'évaluation correspondante dans OEET, ce qui confirme l'absence de conflit d'intérêt en lien avec l'évaluation de cette candidature.

Dans le cadre de l'évaluation qualitative, les évaluateurs peuvent être invités à fournir des informations sur les données figurant dans les candidatures, celles-ci étant recueillies à des fins statistiques. Les évaluateurs devront enregistrer ces informations dans OEET.

⁵ Des informations supplémentaires concernant les priorités budgétaires de l'UE dans ce domaine sont disponibles dans une note sur la mobilité internationale de crédits publiée sur le site web suivant : <http://ec.europa.eu/education/opportunities/international-cooperation/documents/credit-students-staff.pdf>

⁶ Le document "Do's and don'ts for applicant higher education institutions" est disponible sur le site web suivant : http://ec.europa.eu/education/opportunities/international-cooperation/documents/credit-mobility-guidance_en.pdf

3.3 Évaluation des critères d'attribution et notation

Les évaluateurs évaluent les candidatures uniquement au regard des critères d'attribution définis dans le Guide du Programme et dans l'appel concernant l'attribution de la Charte de mobilité dans l'EFPP.

Chaque critère d'attribution est défini à travers plusieurs éléments qui doivent être pris en compte par les évaluateurs lors de l'analyse de la candidature. Ces éléments constituent une liste exhaustive de points à considérer avant d'attribuer une note pour un critère donné. Ils sont censés aider les évaluateurs à parvenir à l'évaluation finale du critère en question, mais **ne doivent pas** être notés séparément.

Afin de guider les évaluateurs sur la façon d'évaluer les éléments distincts de l'analyse, d'autres informations complémentaires sont fournies dans l'annexe II de ce Guide.

Lors de l'évaluation des candidatures par rapport aux critères d'attribution, les évaluateurs jugent dans quelle mesure les candidatures répondent aux critères définis. Ce jugement doit être établi sur la base des informations fournies dans la candidature. Les évaluateurs ne peuvent pas déduire les informations qui ne sont pas fournies de manière explicite. Les informations axées sur un critère d'attribution spécifique peuvent apparaître dans différentes parties de la candidature et les évaluateurs prennent tout cela en compte lors de la notation du critère en question.

Les évaluateurs doivent dûment considérer le type de projet, l'ampleur des activités et de la demande de subventions lorsqu'ils analysent les candidatures. Comme les projets peuvent être très variables en termes de taille, complexité, expérience et capacité des organismes participants, suivant qu'ils sont davantage orientés processus ou produit etc., les évaluateurs doivent intégrer le principe de proportionnalité dans l'évaluation de tous les critères d'attribution, comme indiqué dans les annexes correspondantes.

Une candidature peut obtenir un maximum de 100 points pour tous les critères considérés pour l'action. Le tableau ci-dessous montre le poids relatif de chaque critère dans les différentes actions gérées par les Agences nationales.

Critères d'attribution	Notation maximale des critères d'attribution par Action				
	Action clé 1			Action clé 2	Action clé 3
	Accréditation des consortia de mobilité dans l'enseignement supérieur	Projets de mobilité dans l'Enseignement supérieur entre les pays membres du programme et les pays partenaires	Projets de mobilité dans les domaines de l'enseignement scolaire, de l'EFP, l'éducation des adultes et la jeunesse	Partenariats stratégiques dans le domaine de l'éducation, la formation, et la jeunesse	Dialogue structuré: rencontres entre les jeunes et les décideurs politiques dans le domaine de la jeunesse
Pertinence du projet ⁷	30	30	30	30	30
Qualité de la conception et mise en œuvre du projet ⁸	20	30	40	20	40
Qualité de l'équipe du projet et des modalités de coopération ⁹	20	20	N.A.	20	N.A.
Impact et diffusion	30	20	30	30	30
TOTAL	100	100	100	100	100

Ces notes maximales pour les critères d'attribution sont applicables en tant que telles pour toutes les candidatures soumises au titre d'une action donnée, indépendamment du domaine (éducation, formation ou jeunesse) et du pays dans lequel la candidature est soumise.

Les évaluateurs évaluent la candidature sur la base des critères d'attribution donnés et allouent une note maximale de 20, 30 ou 40 points par critère comme indiqué dans le tableau ci-dessus. Le nombre de points cumulés sur un total maximal de 100, attribué à chaque candidature, est calculé automatiquement par l'outil d'évaluation en ligne (OEET) : la somme des points de chaque critère permet d'obtenir la note globale. Les évaluateurs ne peuvent utiliser ni des demi-points ni des nombres décimaux pour leur évaluation individuelle.

Dans les limites du nombre de points maximum pour chaque critère, des fourchettes de notes sont définies, qui correspondent à un niveau de qualité escompté, afin d'obtenir une approche aussi homogène que possible à la fois d'un évaluateur à l'autre, et d'un pays à l'autre. Les niveaux de qualité sont les suivants :

⁷ Critère correspondant pour les consortia de mobilité dans l'enseignement supérieur: « pertinence du consortium »

⁸ Critère correspondant pour les consortia de mobilité dans l'enseignement supérieur: « qualité de la conception et mise en œuvre des activités du consortium »

⁹ Critère correspondant pour les consortia de mobilité dans l'enseignement supérieur: « qualité de la composition du consortium et des modalités de coopération »

- **Très bien** – le critère en question est abordé à tous les égards de manière convaincante et appropriée. La réponse fournit toutes les informations et éléments de preuve requis et il n’y a aucun élément inquiétant ni aucun point faible.
- **Bien** – le critère est bien abordé, mais quelques petites améliorations pourraient être apportées. La réponse fournit des informations claires et tous ou quasiment tous les éléments de preuve requis.
- **Acceptable** – le critère est abordé de manière générale, mais il y a des points faibles. La réponse fournit quelques informations importantes, mais il y a plusieurs lacunes ou des informations qui ne sont pas assez claires.
- **Faible** – le critère n’est pas abordé ou ne peut pas être évalué en raison des informations manquantes ou incomplètes. La réponse ne correspond pas à la question posée, ou fournit très peu d’informations pertinentes.

Le tableau ci-dessous indique les fourchettes de notes pour chaque niveau de qualité en fonction de la note maximale qui peut être allouée au critère en question.

Note maximale par critère	Fourchette de notes			
	Très bien	Bien	Acceptable	Faible
40	34-40	28- 33	20- 27	0-19
30	26-30	21-25	15-20	0-14
20	17-20	14-16	10-13	0-9

Les évaluateurs doivent faire des commentaires pour chaque critère d’attribution en se référant explicitement aux éléments d’analyse du critère en question. Les commentaires doivent refléter et justifier la note allouée pour chaque critère.

À l’issue de l’évaluation, les évaluateurs émettent des commentaires généraux portant sur l’ensemble de la candidature. Ce faisant, ils doivent fournir une analyse approfondie de la candidature, en soulignant les points forts et les points faibles, ainsi que les améliorations à y apporter.

Étant donné que leurs commentaires seront utilisés par les Agences nationales pour transmettre un feedback aux candidats, les évaluateurs doivent veiller à les rédiger de manière claire et cohérente, avec un niveau de détail approprié, et dans la langue demandée par l’Agence nationale.

Dans le cadre de l’évaluation de la qualité, les évaluateurs vérifient tout particulièrement la précision et la cohérence de la demande de subvention. Ils analysent notamment la cohérence de la candidature par rapport aux activités proposées et aux résultats visés. Si la candidature est jugée de qualité suffisante pour l’obtention d’une subvention mais qu’elle manque de cohérence, les évaluateurs peuvent suggérer une réduction du montant de la subvention demandée, en indiquant clairement les items jugés incohérents ou excessifs. Toutefois, il incombe à l’Agence nationale de prendre la décision finale sur le montant de la subvention accordée aux candidats retenus.

Note : les évaluateurs ne peuvent pas suggérer une subvention d’un montant supérieur à celui qui est demandé par le candidat.

Dans les projets de mobilité de l'enseignement supérieur entre les pays membres du programme et les pays partenaires, les évaluateurs doivent vérifier si tous les flux de mobilité sont éligibles et signaler ceux qui ne le sont pas. Ils peuvent suggérer des réductions de flux éligibles si nécessaire, en se basant sur l'évaluation des réponses du candidat aux questions qualitatives. Les évaluateurs peuvent apporter des recommandations pour chaque projet de mobilité demandé pour un pays partenaire donné.

L'Agence nationale surveille la qualité des évaluations effectuées et peut demander à un évaluateur de réviser son évaluation dans le cas où la norme de qualité requise ne serait pas respectée. Les évaluateurs doivent évaluer toutes les candidatures intégralement, indépendamment de la note donnée à un quelconque des critères d'attribution.

3.4 Seuils

Pour être prise en considération en vue d'un financement au titre du Programme Erasmus+, une candidature soumise à une Agence nationale doit :

- obtenir une note globale supérieure ou égale à 60/100¹⁰ **et**
- obtenir au moins la moitié des points attribuables pour chaque critère¹¹.

3.5 Evaluation de la mobilité internationale dans l'enseignement supérieur

Pour les projets de mobilité de l'enseignement supérieur entre les pays membres du programme et les pays partenaires, l'évaluateur doit vérifier en premier lieu l'éligibilité des flux de mobilité. En plus des critères généraux (comme présentés dans le Guide du programme), et uniquement dans le cas où l'enveloppe budgétaire de l'Agence nationale est inférieure à 60 000€, une Agence nationale peut choisir de limiter la demande en ajoutant un ou plusieurs des critères secondaires suivants, également listés dans le Guide du programme :

- a. le niveau du diplôme (par exemple, limiter les demandes à un ou deux cycles : licence, master ou doctorat) ;
- b. privilégier la mobilité du personnel ou la mobilité des étudiants ;
- c. limiter la durée des périodes de mobilité (par exemple, limiter les activités de mobilité d'étudiants à 6 mois, ou celles du personnel, à 10 jours).

Si la candidature concerne un pays partenaire pour lequel l'Agence nationale a mis en place des critères secondaires, les évaluateurs vérifieront en premier lieu que la candidature respecte l'ensemble des critères secondaires publiés par l'Agence nationale et excluront les flux de mobilité qui ne respecteront pas ces critères secondaires. La mise en œuvre de ces critères secondaires doit être clairement détaillée par l'Agence nationale pendant le briefing des évaluateurs.

¹⁰ Une note globale supérieure ou égale à 70/100 pour la Charte de mobilité dans l'EFPP.

¹¹ Concernant les projets de mobilité entre les pays membres du programme et les pays partenaires dans le champ de l'Enseignement supérieur, obtenir 50% des points n'est nécessaire que pour le critère « Pertinence de la stratégie » (i.e. 15 points).

L'évaluateur devra également prendre en compte si l'Agence nationale a décidé de rendre disponible des fonds issus du budget KA103 pour financer des mobilités sortantes, pour des étudiants de cycles courts, de premier et de second cycle vers des établissements d'enseignement supérieur de pays partenaires des régions ICD et ACP – ces flux ne seront pas éligibles si le budget KA103 n'est pas utilisé.

L'évaluateur ne procédera qu'à une seule évaluation par pays partenaire des 4 questions qualitatives relatives à l'ensemble des mobilités demandées avec un pays partenaire donné. Chaque candidature est susceptible de demander des financements pour des mobilités avec plusieurs pays partenaires. Les mobilités demandées avec un pays partenaire peuvent varier en terme de nombre de flux demandés (mobilité des étudiants ou du personnel pour l'enseignement ou la formation ; mobilité entrante et/ou sortante).

En fonction de l'évaluation des critères qualitatifs, l'évaluateur peut recommander à l'Agence nationale de sélectionner uniquement les mobilités avec certains pays partenaires (par exemple, maintien des mobilités avec l'Albanie, mais rejet des mobilités avec l'Australie), ou bien, de sélectionner des flux de mobilité pour un pays partenaire donné (par exemple, le maintien des mobilités entrantes d'étudiants provenant d'Albanie et le rejet des mobilités sortantes du personnel vers l'Albanie).

Exemple :

L'université X en Finlande envisage de faire de la mobilité avec différentes universités albanaises, sur la base d'expériences antérieures avec ces partenaires. Le projet de mobilités prévoit des mobilités entrantes d'étudiants albanais, et des mobilités sortantes du personnel finlandais pour l'enseignement et la formation.

Les évaluateurs peuvent fournir apporter des recommandations à l'Agence nationale finlandaise, tels que :

- Maintenir l'ensemble des flux de mobilité demandés ;
- Maintenir certains flux de mobilité (par exemple, les mobilités entrantes des étudiants et les mobilités sortantes pour la formation du personnel) ;
- Réduire certains ou de l'ensemble des flux de mobilité (par exemple, le maintien recommandé de seulement X% des mobilités entrantes des étudiants et seulement Y% pour le personnel, etc.)
- Rejeter l'ensemble des flux de mobilité.

Le rejet des mobilités avec l'Albanie sur la base de l'évaluation des quatre critères d'attribution ne porte pas préjudice aux mobilités avec d'autres pays partenaires dans cette même candidature de l'Université X. Les évaluateurs peuvent estimer que les justifications fournies par l'Université X pour les mobilités avec l'Albanie ne sont pas convaincantes, mais que les justifications fournies pour les mobilités avec la Chine, le Brésil ou l'Afrique du Sud le sont tout à fait.

3.6 Éventuels problèmes concernant les candidatures

Pour toutes les actions, les évaluateurs ne sont en aucun cas autorisés à contacter directement les candidats. En cas de problème, ils doivent contacter l'Agence nationale. Celle-ci décide s'il convient, ou non, de demander des informations

complémentaires ou des clarifications au candidat, ou si la candidature devrait être évaluée en l'état, telle qu'elle est soumise.

Par ailleurs, si les évaluateurs remarquent qu'un texte identique ou similaire figure dans deux ou plusieurs candidatures soumises au cours d'un processus de sélection donné, ou notent toute autre indication suggérant d'éventuelles doubles soumissions ou chevauchements, ils doivent en informer l'Agence nationale immédiatement.

4. Principes généraux de l'évaluation qualitative

4.1 Évaluation consolidée et note finale

Si une candidature est évaluée par un seul évaluateur, la note finale et les commentaires associés sont donc déterminés par cette évaluation.

Si une candidature est évaluée par deux évaluateurs, les deux évaluations respectives seront consolidées pour parvenir à une note finale, assortie des commentaires. Le cas échéant, la note finale peut inclure des nombres décimaux. La consolidation fait partie intégrante des tâches de l'évaluateur.

Si l'écart entre les évaluations des deux évaluateurs est inférieur à 30 points en ce qui concerne la note globale attribuée à la candidature, l'un des deux évaluateurs doit préparer une évaluation consolidée portant sur la note et les commentaires, en tenant compte des deux évaluations respectives déjà effectuées et en accord avec l'autre évaluateur. La consolidation entend donner une recommandation finale à l'AN sur le montant de la subvention à accorder au candidat, si les deux évaluateurs conviennent qu'une révision budgétaire est nécessaire (voir ci-dessous 4.2.). Si les deux évaluateurs ne parviennent pas à s'entendre sur la consolidation, il incombe à l'Agence nationale de décider s'il convient d'avoir recours à un troisième évaluateur en vue d'une nouvelle évaluation indépendante.

Si l'écart entre les deux évaluations est supérieur ou égal à 30 points, l'Agence nationale demande toujours à un troisième évaluateur de procéder à une nouvelle évaluation indépendante de la candidature¹². La note finale est alors déterminée par les deux évaluations dont les notes sont les plus proches, tandis que l'évaluation dont la note est la plus éloignée n'est pas prise en compte dans l'évaluation consolidée. La consolidation est effectuée conformément aux règles décrites ci-dessus.

L'évaluation consolidée est considérée comme l'évaluation finale d'une candidature donnée. S'agissant des demandes de subvention, cela signifie que l'évaluation consolidée sert de base pour classer la candidature sur la liste des candidatures éligibles. S'agissant des demandes d'accréditation, cela signifie qu'elle détermine si le candidat obtient, ou non, l'accréditation.

4.2 Proportionnalité

Afin de s'assurer que le Programme Erasmus+ remplit entièrement ses objectifs, les experts évalueront le niveau qualitatif des activités planifiées, les objectifs visés, les résultats et l'impact attendus du projet de manière proportionnelle, par rapport à la taille et au profil des organismes candidats et le cas échéant, des partenaires du projet. La quantité (des activités planifiées, des priorités abordées ou des résultats

¹²Cette exigence n'est pas applicable dans le cas où les deux évaluateurs ont attribué une note en dessous du seuil d'acceptation de l'action;

produits, etc.) ne sera pas jugée de manière absolue mais en lien avec les capacités et le potentiel de l'organisme candidat et de ses partenaires.

Pour l'Action Clé 2 – Partenariats Stratégiques, les Agences Nationales peuvent décider de mettre en œuvre la sélection des projets à travers deux commissions de sélection distinctes afin d'appliquer plus directement la notion de proportionnalité. Si la sélection est effectuée par deux commissions, les candidatures seront alors divisées selon qu'elles concernent : les « Partenariats stratégiques soutenant l'innovation » ou les « Partenariats stratégiques soutenant l'échange de bonnes pratiques ».

Le mode de sélection et la politique d'allocation des fonds seront publiés sur le site de l'Agence Nationale pour les secteurs de l'éducation des adultes, de l'enseignement scolaire, de l'enseignement et la formation professionnels et de la jeunesse.

4.3 Qualité, rapport coût-efficacité et bonne utilisation des ressources des activités

Les règles de financement des actions du programme Erasmus+ gérées par les Agences Nationales sont majoritairement basées sur des coûts unitaires (c'est-à-dire, les montants sont calculés par jour, par participant, par catégorie du personnel etc.).

Les évaluateurs peuvent estimer que certaines subventions indiquées dans le formulaire de candidature ne sont pas à prendre en considération, y compris pour des projets qui méritent une note qualitative élevée. Ils peuvent donc proposer une réduction de ces subventions, qui déterminera par conséquent une réduction de la subvention accordée par l'AN, si le projet est retenu pour financement. Cette démarche s'applique à toutes les actions du programme mises en œuvre par les Agences Nationales.

Annexe I - Déclaration sur la prévention des conflits d'intérêts et la divulgation d'informations

[Erasmus+], [Appel à propositions N° [XXX], [action concernée], [cycle de sélection [date limite de soumission des candidatures]]

Je soussigné(e), ai pris connaissance de:

(1) l'article 57 du règlement financier, qui dispose ce qui suit :

« 1. Il est interdit à tout acteur financier et autres personnes impliquées dans l'exécution et la gestion du budget, y compris les actes préparatoires à celui-ci, l'audit ou le contrôle, de prendre un quelconque acte à l'occasion duquel ses propres intérêts pourraient être en conflit avec ceux de l'Union. Si un tel cas se présente, la personne concernée a l'obligation de s'abstenir de toute activité et d'en référer au/à la [responsable légal(e) de l'agence nationale] qui confirme dans un écrit l'existence du conflit d'intérêts. En cas de conflit d'intérêts constaté, la personne en question doit cesser toutes les activités concernées. Le/la [responsable légal(e) de l'agence nationale] doit personnellement prendre d'autres mesures appropriées.

2. Il y a conflit d'intérêts lorsque l'exercice impartial et objectif des fonctions d'un acteur financier ou de toute autre personne est compromis pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique ou nationale, d'intérêt économique ou pour tout autre motif de communauté d'intérêt avec le candidat. »

(2) l'article 32 des modalités d'application des règles financières applicables au budget général de l'Union, aux termes duquel un conflit d'intérêts peut prendre notamment l'une des formes suivantes :

« (a) l'octroi à soi-même ou à autrui d'avantages directs ou indirects indus ;

(b) le refus d'octroyer à un bénéficiaire les droits ou avantages auxquels il peut prétendre ;

(c) l'accomplissement d'actes indus ou abusifs ou l'omission d'accomplir les actes nécessaires »

Je déclare¹³ n'avoir de conflit d'intérêts, à ma connaissance, avec aucune des personnes et aucun des organismes ou institutions ayant présenté une demande de subvention dans le cadre de l'appel à propositions susmentionné, qu'il s'agisse de personnes individuelles, de membres de consortium, de sous-traitants ou d'autres partenaires proposés.

Je confirme que, si je découvre l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel dans l'exercice de mes fonctions en rapport avec le cycle de sélection susmentionné, j'en informerai immédiatement le Directeur de l'agence nationale et je m'abstiendrai de toute autre activité liée au cycle de sélection susmentionné si nécessaire.

Par ailleurs, je confirme que je respecterai le principe du secret professionnel. Je ne communiquerai à aucun tiers les informations confidentielles qui pourraient m'être divulguées, intentionnellement ou non, dans le contexte de mon travail en rapport avec le cycle de sélection susmentionné. Je ne ferai aucun usage non autorisé des informations qui pourraient m'être divulguées.

Nom:

Date:

Signature:

¹³ En cas de déclaration fautive, incomplète ou incorrecte ou d'absence d'information dans le but d'obtenir le contrat ou tout avantage qui en résulte, ou lorsque cela était l'effet de l'action, il y a violation du contrat entre l'Agence Erasmus+ France / Education Formation et l'évaluateur. L'Agence Erasmus+ France / Education Formation peut alors décider de résilier le contrat et de récupérer les sommes versées à l'évaluateur.

Annexe II – Interprétation des critères d’attribution

Eu égard aux principes généraux de proportionnalité et de qualité, rapport coût-efficacité et bonne utilisation des ressources des activités, tels que décrits dans le chapitre 4 de ce Guide, ces annexes visent à fournir des informations complémentaires aux experts évaluateurs concernant la façon d’évaluer les critères d’attribution (uniquement lorsque cela était pertinent pour certains éléments spécifiques d’analyse) des actions du programme Erasmus+ décrites dans le Guide du Programme Erasmus+. Vous y trouverez les entrées suivantes :

Action clé n°1: Mobilité des individus

- Projet de mobilité pour le personnel de l’enseignement scolaire
- Projet de mobilité pour les apprenants et le personnel de l’EFP
- Projet de mobilité pour le personnel de l’éducation des adultes
- Mobility project for young people and youth workers
- Projet de mobilité de l’enseignement supérieur pour les étudiants et le personnel, entre pays du programme et pays partenaires

Action clé n°2: Coopération en faveur de l’innovation et de l’échange des bonnes pratiques

- Strategic Partnerships – General interpretation
- Additional interpretation specific to a field of education, training and youth

Key Action 3: Support for policy reform

- Structured Dialogue: meetings between young people and decision-makers in the field of youth

Action clé n°1 : Mobilité des individus

Projet de mobilité pour le personnel de l'enseignement scolaire

Éléments d'analyse	Interprétation des critères d'attribution pour l'enseignement scolaire
Pertinence de la proposition par rapport aux objectifs et priorités de l'Action de mobilité	<p>La proposition correspond aux objectifs et au format de l'Action, ainsi qu'aux priorités du domaine, qui sont définis dans la Partie B et dans l'Annexe I du Guide du Programme.</p> <p>La candidature relève clairement du champ d'application de l'enseignement scolaire et vise le ou les groupes cibles correspondant à cette action, c'est-à-dire le personnel scolaire.</p> <p>La mobilité du personnel devrait particulièrement renforcer les qualifications professionnelles et les compétences du personnel scolaire, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ améliorer leur capacité à répondre aux besoins des apprenants individuels et à savoir gérer la diversité sociale, culturelle et linguistique ; ▪ contribuer à développer de nouvelles et de meilleures méthodes pédagogiques et des approches innovantes de l'apprentissage ; ▪ améliorer les qualifications et les compétences de ceux qui gèrent et dirigent les établissements scolaires ; ▪ promouvoir la reconnaissance formelle des qualifications et compétences acquises dans le cadre d'activités de développement professionnel à l'étranger ; ▪ pouvoir développer une dimension européenne dans l'enseignement scolaire.
Pertinence de la proposition par rapport aux besoins et objectifs des organismes et des individus participants	La proposition identifie et couvre les besoins clairement définis en développement professionnel du personnel de l'établissement scolaire candidat. Elle décrit aussi comment le projet s'adaptera au profil du personnel de l'enseignement scolaire qui doit être sélectionné.
Mesure dans laquelle la proposition est appropriée pour assurer des acquis d'apprentissage de qualité pour les participants	<p>Les acquis d'apprentissage escomptés sont clairement expliqués et correspondent aux besoins identifiés du personnel de l'enseignement scolaire.</p> <p>Les activités prévues sont susceptibles de produire les acquis d'apprentissage envisagés.</p>
Mesure dans laquelle la proposition est appropriée pour renforcer les capacités et la portée internationale des organismes participants	<p>La proposition décrit l'implication actuelle ou planifiée de l'établissement scolaire/organisme d'envoi dans d'autres activités internationales et la façon dont le projet de mobilité s'inscrit dans ce contexte.</p> <p>Idéalement, ce projet devrait constituer le point de départ, la suite ou la relève d'autres activités internationales.</p>

Éléments d'analyse	Interprétation des critères d'attribution pour l'enseignement scolaire
	Si le projet inclut des organismes partenaires à l'étranger, la proposition soutient l'organisme d'envoi en renforçant ses capacités et son aptitude à coopérer efficacement avec des partenaires internationaux dans le domaine de l'enseignement scolaire.
Clarté, exhaustivité et qualité de toutes les phases du projet proposé (préparation, mise en œuvre des activités de mobilité, et suivi)	La proposition montre que toutes les phases du projet ont été correctement conçues pour permettre la réalisation de ses objectifs. Elle comprend un calendrier clair et bien planifié. L'organisme d'envoi assurera une bonne préparation de la mise en œuvre du projet en coopération avec l'organisme d'accueil et avec les participants. Le programme des activités est clairement défini, détaillé et réaliste. La proposition prévoit une méthode clairement définie et des activités régulières et concrètes pour suivre l'avancement et traiter les problèmes éventuellement rencontrés.
Cohérence entre les objectifs du projet et les activités proposées	Les activités proposées sont appropriées pour réaliser les objectifs du projet. Le type, le nombre et la durée des activités de mobilité sont adéquats, réalistes et correspondent à la capacité des organismes participants. Le projet assure une bonne utilisation des ressources.
Qualité du Plan de développement européen de l'organisme candidat	Le Plan de développement européen fournit des informations concernant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les besoins de l'école en termes de développement de la qualité et d'internationalisation (par ex., compétences managériales, compétences du personnel, nouveaux outils ou méthodes pédagogiques, dimension européenne, compétences linguistiques, curriculum, organisation de l'enseignement et de l'apprentissage, renforcement des liens avec les établissements partenaires) et la façon dont les activités planifiées contribueront à répondre à ces besoins ; ▪ l'impact escompté sur les élèves, les enseignants et le personnel, ainsi que sur l'ensemble de l'établissement scolaire ; ▪ la manière dont l'établissement intégrera les compétences et expériences acquises par le personnel via la mobilité dans le curriculum et/ou plan de développement de l'école. ▪ si et comment l'établissement compte utiliser eTwinning en lien avec les activités de mobilité planifiées.
Caractère approprié des mesures pour la sélection et/ou l'implication des participants dans les activités de mobilité	La proposition montre clairement que l'établissement scolaire compte organiser une procédure ouverte, équitable et transparente de sélection du personnel participant aux activités de mobilité. Les critères de sélection sont clairement définis et permettent d'assurer que le personnel retenu a le profil approprié.
Qualité des dispositions	Le rôle de tous les acteurs (organisme d'envoi et – s'il est identifié dans la candidature –

Éléments d'analyse	Interprétation des critères d'attribution pour l'enseignement scolaire
pratiques et des modalités de gestion et de soutien	<p>organisme d'accueil ainsi que les participants) est clairement défini.</p> <p>La proposition intègre une approche bien développée des dispositions pratiques (lieu, transfert et hébergement, etc).</p> <p>La proposition explique comment l'établissement d'envoi compte soutenir les participants avant, pendant et après la mobilité.</p>
Qualité de la préparation pour les participants	<p>La proposition montre que les participants recevront une préparation de qualité avant leur activité de mobilité, y compris une préparation linguistique, culturelle et/ou pédagogique si nécessaire.</p>
Qualité des dispositions pour la reconnaissance et la validation des acquis d'apprentissage des participants, ainsi que l'utilisation adéquate des outils européens de reconnaissance et de transparence	<p>La proposition montre les dispositions concrètes et appropriées prévues par l'établissement d'envoi pour reconnaître et valider les compétences acquises durant la mobilité.</p> <p>Si possible, les outils européens de reconnaissance sont utilisés</p> <p>Outil de reconnaissance dans l'UE recommandé pour le personnel de l'enseignement scolaire : Europass</p>
Qualité des mesures de suivi et d'évaluation des résultats du projet	<p>La proposition inclut des activités appropriées pour évaluer les résultats des mobilités individuelles et du projet dans son ensemble. L'évaluation déterminera si les résultats escomptés du projet ont été réalisés et si les attentes des établissements d'envoi et des participants ont été satisfaites.</p>
<p>Impact potentiel du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les participants et les organismes participant pendant et après le projet; - en dehors des organismes et individus participant au projet aux niveaux local, régional, national et/ou européen 	<p>Le projet est susceptible d'avoir un impact positif important sur les compétences et les futures pratiques professionnelles des participants mais également sur l'organisme d'envoi et, le cas échéant, sur l'organisme d'accueil</p> <p>Le projet contribuera à développer une dimension européenne dans les établissements scolaires participants.</p> <p>Le projet inclut des mesures appropriées pour produire un effet multiplicateur à long terme et avoir un impact durable à la fois en interne et, le cas échéant, en dehors de l'établissement d'envoi (par ex. dans d'autres écoles ou dans la communauté scolaire). Dans une perspective à long terme, le projet profitera aux apprenants des établissements participants.</p> <p>Les résultats du projet seront intégrés dans les pratiques et le cadre de gestion et/ou pédagogiques/d'enseignement de l'établissement d'envoi.</p>
Caractère approprié et qualité des mesures visant à diffuser les résultats du projet en interne et en dehors des	<p>La proposition comprend un plan bien structuré et clairement défini pour la diffusion des résultats du projet de mobilité en interne et en dehors des organismes participants. Elle décrit les méthodes et les voies de communication choisies, et identifie les groupes cibles et les multiplicateurs (par ex. enseignants de la même discipline dans l'école, mais également la communauté, les autorités</p>

Éléments d'analyse	Interprétation des critères d'attribution pour l'enseignement scolaire
organismes participants	scolaires locales, associations d'enseignants, revues pédagogiques, groupes professionnels en ligne, manifestations régionales/nationales pour les enseignants). La diffusion englobe le transfert des compétences acquises durant la mobilité, et implique activement le participant.

Projet de mobilité pour les apprenants et le personnel de l'EFP

Éléments d'analyse	Interprétation des critères d'attribution pour l'enseignement et la formation professionnels (EFP)
Pertinence de la proposition par rapport aux objectifs et priorités de l'Action de mobilité	La proposition correspond aux objectifs et au format de l'Action et aux priorités du domaine définis dans la Partie B, et dans l'Annexe 1 du Guide du Programme. La candidature relève clairement du champ d'action de l'enseignement et de la formation professionnels et vise les groupe(s) cible(s) correspondant à cette action, c'est-à-dire le personnel et les apprenants de l'EFP.
Pertinence de la proposition par rapport aux besoins et objectifs des organismes et des individus participants	La proposition identifie et couvre les besoins et objectifs clairement précisés des individus et organismes participants dans le domaine de l'EFP.
Mesure dans laquelle la proposition est appropriée pour assurer des acquis d'apprentissage de qualité pour les participants	Les acquis d'apprentissage escomptés sont clairement expliqués et correspondent aux besoins identifiés du personnel et/ou des apprenants de l'EFP. La proposition offre au <i>personnel</i> de l'EFP des opportunités de formation appropriées en vue de renforcer leurs connaissances et leurs compétences professionnelles. Et/ou : La proposition offre aux <i>apprenants</i> la possibilité d'acquérir des connaissances et compétences propices à leur développement personnel et leur employabilité.
Mesure dans laquelle la proposition est appropriée pour renforcer les capacités et la portée internationale des organismes participants	La proposition aide clairement les organismes participants à renforcer leurs capacités et leur aptitude à coopérer efficacement avec des partenaires internationaux dans le domaine de l'EFP.
Clarté, exhaustivité et qualité de toutes les phases du projet proposé (préparation, mise en œuvre des activités de mobilité, et suivi)	La proposition montre que toutes les phases du projet ont été correctement conçues pour permettre la réalisation de ses objectifs. Le programme d'activités est clairement défini, détaillé et réaliste. Le projet comprend un calendrier clair et bien planifié. La proposition prévoit une méthode clairement définie et des activités régulières et concrètes pour suivre l'avancement et traiter les problèmes éventuellement rencontrés.
Cohérence entre les objectifs du projet et les activités proposées	Les activités proposées sont appropriées pour réaliser les objectifs du projet. Les activités proposées sont appropriées pour répondre aux besoins identifiés des organismes et participants impliqués dans le projet.

Éléments d'analyse	Interprétation des critères d'attribution pour l'enseignement et la formation professionnels (EFP)
	Le type, le nombre et la durée des activités de mobilité sont adéquats, réalistes et correspondent à la capacité des organismes participants. Le projet assure une bonne utilisation des ressources.
Qualité des dispositions pratiques et des modalités de gestion et de soutien	La proposition montre que des mesures efficaces sont mises en place et que des ressources appropriées sont allouées par les organismes participants pour assurer des activités de mobilité de qualité.
Qualité de la préparation pour les participants	La proposition montre que les participants recevront une préparation de qualité avant leur activité de mobilité, y compris une préparation linguistique, culturelle et/ou pédagogique si nécessaire.
Qualité des dispositions pour la reconnaissance et la validation des acquis d'apprentissage des participants, ainsi que l'utilisation adéquate des outils européens de reconnaissance et de transparence	La proposition montre que les acquis d'apprentissage des participants seront reconnus ou validés de manière appropriée. Si possible, un outil européen de reconnaissance – ECVET (système européen de transfert d'unités capitalisables pour l'EFP) ou Europass – sera utilisé.
Caractère approprié des mesures pour la sélection et/ou l'implication des participants dans les activités de mobilité	La proposition définit clairement les critères sur la base desquels chaque organisme sélectionnera les apprenants/le personnel en vue de leur participation aux activités de mobilité. Les critères sont équitables et transparents et permettent de choisir les individus visés par le projet et avec un potentiel élevé par rapport aux acquis d'apprentissage ciblés.
Si applicable, qualité de la coopération et communication entre les organismes participants, ainsi que d'autres parties prenantes concernées	La proposition montre que des modalités de coopération appropriées sont mises en place entre les organismes participants. Il est fait mention de canaux de communication appropriés entre les organismes participants. La proposition fait apparaître une répartition équilibrée des tâches et responsabilités entre tous les organismes participants.
Qualité des mesures de suivi et d'évaluation des résultats du projet	La proposition inclut des activités appropriées pour évaluer les résultats du projet, notamment la qualité des acquis d'apprentissage des activités de mobilité et l'efficacité des mesures de soutien mises en place par les organismes participants, ainsi que les résultats de l'ensemble du projet.
Impact potentiel du projet sur les participants et organismes participants pendant et après le projet	Le projet est susceptible d'avoir un impact positif important sur les participants et organismes participants. La proposition décrit les mesures qui seront prises pour assurer que le projet ait des effets durables, y compris au-delà de la fin du projet. Si le projet prévoit la mobilité du personnel de l'EFP, il profitera aux apprenants des organismes d'envoi dans une perspective à long terme.
Impact potentiel du projet en	Le projet est susceptible de profiter à des individus et organismes autres que ceux qui y

Éléments d'analyse	Interprétation des critères d'attribution pour l'enseignement et la formation professionnels (EFP)
dehors des organismes et individus participant au projet aux niveaux local, régional, national et/ou européen	participent directement. La proposition identifie les organismes et individus bénéficiaires potentiels, pertinents.
Caractère approprié et qualité des mesures visant à diffuser les résultats du projet en interne et en dehors des organismes participants	La proposition comprend un plan bien structuré et clairement défini pour la diffusion des résultats du projet, décrit concrètement les activités de diffusion et identifie le ou les bons groupes cibles de ces activités. La proposition intègre les mesures proactives qui seront prises pour atteindre les groupes cibles.

Projet de mobilité pour le personnel de l'éducation des adultes

Éléments d'analyse	Interprétation des critères d'attribution pour l'éducation des adultes
Pertinence de la proposition par rapport aux objectifs et priorités de l'Action de mobilité	La proposition correspond aux objectifs et au format de l'Action, ainsi qu'aux priorités du domaine, définis dans la Partie B et dans l'Annexe I du Guide du Programme. La candidature relève clairement du champ d'action de l'éducation des adultes et vise le(s) groupe(s) cible(s) correspondant à cette action, c'est-à-dire le personnel en charge de l'éducation des adultes, travaillant dans la ou les organisation(s) d'éducation des adultes d'envoi, ainsi que le personnel participant au développement stratégique de l'organisation.
Pertinence de la proposition par rapport aux besoins et objectifs des organismes et des individus participants	La proposition identifie et traite les besoins et objectifs clairement précisés des organismes et individus participants. La mobilité du personnel contribue à l'internationalisation et au renforcement des capacités des organismes participants et au développement professionnel du personnel de l'éducation des adultes (Cf. le Plan de développement européen).
Mesure dans laquelle la proposition est appropriée pour assurer des acquis d'apprentissage de qualité pour les participants	Les acquis d'apprentissage escomptés sont expliqués de manière claire et répondent aux besoins identifiés du personnel de l'éducation des adultes. La proposition offre au personnel d'éducation des adultes des opportunités de formation pertinentes qui leur permettront de développer leurs connaissances et compétences professionnelles.
Mesure dans laquelle la proposition est appropriée pour renforcer les capacités et la portée internationale des organismes participants	La proposition aide clairement les organismes participants à renforcer leurs capacités et leur aptitude à coopérer efficacement avec des partenaires internationaux dans le domaine de l'éducation des adultes.
Clarté, exhaustivité et qualité de toutes les phases du projet proposé (préparation, mise en œuvre des activités de mobilité, et suivi)	La proposition montre que toutes les phases du projet ont été correctement conçues pour permettre la réalisation de ses objectifs. Le programme d'activités est clairement défini, détaillé et réaliste. Le projet comprend un calendrier clair et bien planifié. La proposition prévoit une méthode clairement définie et des activités régulières et concrètes pour suivre l'avancement et traiter les problèmes éventuellement rencontrés.
Cohérence entre les objectifs du projet et les activités proposées	Les activités proposées sont appropriées pour répondre aux besoins identifiés des organismes et participants impliqués dans le projet. Le type, le nombre et la durée des activités de mobilité objets de la demande sont adéquats, réalistes et correspondent à la capacité des organismes participants. Le projet assure une bonne utilisation des ressources.

Éléments d'analyse	Interprétation des critères d'attribution pour l'éducation des adultes
Qualité du Plan de développement européen de l'organisme candidat	<p>Le Plan de développement européen fournit des informations concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les besoins de l'organisme en termes de développement de la qualité et d'internationalisation (par ex., compétences managériales, compétences du personnel, nouveaux outils ou méthodes d'enseignement, dimension européenne, compétences linguistiques, curriculum, organisation de l'enseignement et de l'apprentissage, renforcement des liens avec les organismes partenaires) et la manière dont les activités planifiées contribueront à répondre à ces besoins ; • l'impact escompté sur les apprenants, les enseignants et le personnel, ainsi que sur l'organisme dans son ensemble ; ▪ • la manière dont l'organisme intégrera les compétences et expériences acquises par le personnel via la mobilité dans le curriculum et/ou plan de développement.
Qualité des dispositions pratiques et des modalités de gestion et de soutien	La proposition montre que des mesures efficaces sont mises en place et que des ressources appropriées sont allouées par les organismes participants pour assurer des activités de mobilité de qualité
Qualité de la préparation pour les participants	La proposition montre que les participants recevront une préparation de qualité avant leur activité de mobilité, y compris une préparation linguistique, culturelle et/ou pédagogique si nécessaire.
Qualité des dispositions pour la reconnaissance et la validation des acquis d'apprentissage des participants, ainsi que l'utilisation adéquate des outils européens de reconnaissance et de transparence	<p>La proposition montre que les acquis d'apprentissage des participants seront reconnus ou validés de manière appropriée.</p> <p>Si possible, les outils européens de reconnaissance sont utilisés.</p> <p>Outil de reconnaissance dans l'UE recommandé pour le personnel de l'éducation des adultes : Europass.</p>
Caractère approprié des mesures pour la sélection et/ou l'implication des participants dans les activités de mobilité	<p>La proposition définit clairement les critères sur la base desquels chaque organisme choisira le personnel en vue de sa participation aux activités de mobilité.</p> <p>Les critères sont équitables et transparents et permettent de choisir les individus visés par le projet et avec un potentiel élevé par rapport aux acquis d'apprentissage ciblés.</p> <p>Note : La mobilité des apprenants adultes ne peut pas être prise en charge.</p>
Si applicable, qualité de la coopération et communication entre les organismes participants, ainsi que d'autres parties prenantes concernées	<p>La proposition montre que des modalités de coopération appropriées sont mises en place entre les organismes participants.</p> <p>Il est fait mention de canaux de communication appropriés entre les organismes participants.</p> <p>La proposition fait apparaître une répartition équilibrée des tâches et responsabilités entre tous les organismes participants.</p>
Qualité des mesures visant à l'évaluation des résultats du projet	La proposition inclut des mesures adéquates pour évaluer les résultats du projet, notamment la qualité des acquis d'apprentissage des activités de mobilité et l'efficacité des mesures de soutien mises en place par les organismes participants, ainsi que les résultats de l'ensemble du projet.

Éléments d'analyse	Interprétation des critères d'attribution pour l'éducation des adultes
Impact potentiel du projet sur les participants et organismes participants pendant et après le projet	Le projet est susceptible d'avoir un impact positif important sur les participants et organismes participants. Les résultats du projet seront intégrés dans les pratiques et le cadre de gestion et/ou pédagogiques/d'enseignement des organismes participants. La proposition décrit les mesures qui seront prises pour assurer que le projet ait des effets durables, y compris au-delà de la fin du projet. Dans une perspective à long terme, le projet profitera aux apprenants de l'organisme participant.
Impact potentiel du projet en dehors des organismes et individus participant au projet aux niveaux local, régional, national et/ou européen	Le projet est susceptible de profiter à des individus et organismes autres que ceux qui y participent directement. La proposition identifie les organismes et individus bénéficiaires potentiels, pertinents.
Caractère approprié et qualité des mesures visant à diffuser les résultats du projet en interne et en dehors des organismes participants	La proposition comprend un plan bien structuré et clairement défini pour la diffusion des résultats du projet, décrit concrètement les activités de diffusion et identifie le ou les bons groupes cibles de ces activités. La proposition intègre les mesures proactives qui seront prises pour atteindre les groupes cibles.

Mobility project for young people and youth workers

Elements of analysis	Interpretation of award criteria for youth
<p>The relevance of the proposal to:</p> <ul style="list-style-type: none"> - the objectives and priorities of the Action - the needs and objectives of the participating organisations and of the individual participants <p>The extent to which the proposal is suitable of:</p> <ul style="list-style-type: none"> - reaching out to young people with fewer opportunities including refugees, asylum seekers and migrants; - promoting diversity, intercultural and inter-religious dialogue, common values of freedom, tolerance and respect of human rights as well as on projects enhancing media literacy, critical thinking and sense of initiative of young people; - equipping youth workers with competences and methods needed for transferring the common fundamental values of our society particularly to the hard to reach young people and preventing violent radicalisation of young people. <p>The extent to which the proposal is suitable of:</p> <ul style="list-style-type: none"> - producing high-quality learning 	<p>The proposal corresponds to the objectives and the format of the Action, as well as to the priorities of the field as described in Part B and Annex I of the Programme Guide. In particular, Youth Exchanges and European Voluntary Service correspond to the objectives of learners' mobility, while mobility of youth workers correspond to the objectives of the mobility of staff.</p> <p>All proposals will be assessed against the following elements:</p> <ul style="list-style-type: none"> • If Youth Exchanges or European Voluntary Service activities are planned in the project, the proposal involves as participants young people with fewer opportunities, as described in Part A "Equity and Inclusion" of the Programme Guide, including refugees, asylum seekers and migrants. • The proposal promotes diversity, intercultural and inter-religious dialogue, common values of freedom, tolerance and respect of human rights as well as aims on enhancing media literacy, critical thinking and sense of initiative of young people. • If Youth Workers Mobility activities are planned in the project, the proposal equips youth workers with competences and methods needed for transferring the common fundamental values of our society particularly to the hard to reach young people and preventing violent radicalisation of young people <p>The learning outcomes for the participants are clearly explained and in line with the identified needs of young people or youth workers concerned. The learning outcomes are in line with the expected impact of the action on individuals, as described in Part B of the Programme Guide, "Key Action 1: Learning mobility of individuals", section "Which actions are supported?"</p>

Elements of analysis	Interpretation of award criteria for youth
<p>outcomes for participants</p> <ul style="list-style-type: none"> - reinforcing the capacities and international scope of the participating organisations 	
<p>The clarity, completeness and quality of all the phases of the project proposal (preparation, implementation of mobility activities, and follow-up)</p> <p>The consistency between project objectives and activities proposed</p> <p>The quality of the practical arrangements, management and support modalities</p> <p>The quality of the preparation provided to participants</p> <p>The quality of the non-formal participative methods proposed and active involvement of young people at all levels of the project</p> <p>The quality of arrangements for the recognition and validation of participants' learning outcomes, as well as the consistent use of European transparency and recognition tools</p> <p>The appropriateness of measures for selecting and/or involving participants in the mobility activities</p>	<p>The proposal is compliant with the principles and provisions described in the Programme Guide, Annex I, section "Mobility project for young people and youth workers". In case of European Voluntary Service, the activities are compliant with the principles of the EVS Charter.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quality of the preparation phase <p>The description of the preparation phase is clear and shows that the participating organisations and the participants have agreed on a division of tasks, programme of activities, working methods, practical arrangements (venue, transfers, accommodations, support material etc.).</p> <p>The preparation phase furthermore enhances the participants' involvement in the activities and shows that the participants will be prepared for intercultural encounters with other people with different backgrounds and cultures.</p> <p>In case of Youth Exchanges, the proposal shows that the young people have been planning the project. The young people have chosen the theme(s) of the planned activities, the working methods, and agreed on the profile of the participants.</p> <p>In case of European Voluntary Service, the proposal shows that volunteers will receive personal, learning/Youthpass process, task-related, linguistic and administrative support. The support will be reinforced by a mentor responsible for providing personal and learning/Youthpass process support to the volunteer(s) and for helping them to integrate into the local community.</p> <p>In the preparation phase, the participating organisations have addressed the issue of protection and safety of participants. The proposal demonstrates that participating organisations have put in place emergency procedures and have settled a common "code of behaviour" to help both group leaders/facilitators/trainers/mentors and participants, to respect commonly agreed standards of behaviour during the activity. For Youth Exchanges, a sufficient number of group leaders will be present in order to enable young people to share their learning experience in a reasonably safe and protected environment.</p> <p>In the preparation phase, the participating organisations have addressed the issue of recognition of participant's learning outcomes. The fact that - beyond making available the Youthpass certificate to</p>

Elements of analysis	Interpretation of award criteria for youth
<p>The quality of cooperation and communication between the participating organisations, as well as with other relevant stakeholders</p>	<p>participants - the participating organisations intend to use the Youthpass tool to stimulate participants' reflection on their learning process is considered as an element of quality of the project.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quality of the activity programme <p>The activity programme is clearly defined, realistic, balanced and linked to the objectives of the project. It provides learning opportunities for the participants involved. The programme uses a variety of working methods and is adapted to the profile of participants in order to ensure the potentially best learning outcomes.</p> <p>In case of European Voluntary Service, effective matching between tasks and volunteer profiles is targeted. Their tasks reflect, as far as possible, their individual abilities, desires and learning expectations. The proposal shows that volunteers do not carry out tasks of professional staff, in order to avoid job substitution and/or excessive responsibility for the volunteers. Routine tasks are also limited to the maximum extent. The tasks of the volunteers include contact with the local community.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quality of the follow-up phase <p>The proposal shows that participating organisations intend to carry out a final evaluation of the activities and of the project. The final evaluation will make it possible to assess whether the objectives of the activities/project have been achieved and the expectations of the participating organisations and participants have been met. The evaluation will also highlight the learning outcomes of individuals and participating organisations involved.</p> <p>Besides the final evaluation, the proposal shows that participating organisations will monitor the implementation of the mobility activities to ensure the smooth running of the project and fine-tuning, if necessary.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Non-formal learning methods applied <p>The project leads to the acquisition/improvement of competences resulting in the personal, socio-educational and professional development of all participants and participating organisations involved. This will be achieved through non-formal and informal learning, in line with the principles described in Annex I to the Programme Guide, section "Mobility project for young people and youth workers".</p> <p>The project is based on a learning process stimulating creativity, active participation and initiative (entrepreneurial spirit). The proposal shows that such learning process will be planned and analysed</p>

Elements of analysis	Interpretation of award criteria for youth
	<p>throughout the project: participants will be provided with a place for reflection on learning experiences and outcomes, also with the support of the Youthpass tool.</p> <p>The proposal indicates that participants will play an active role in the implementation of the project to the maximum possible extent: participants will be actively involved in the preparation and follow-up phases of the project. Participants will be able to explore different topics on an equal basis, regardless of their language abilities or other skills.</p> <p>In case of Youth Exchanges and mobility of youth workers, the activity has a clear thematic concept, which participants wish to explore together. The chosen theme is commonly agreed and reflects the interests and needs of participants.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quality of cooperation and communication between the participating organisations, as well as with other relevant stakeholders <p>The proposal shows that the participating organisations have established and will run a cohesive consortium with active involvement of all partners and with common goals to be achieved. In this respect, the following factors should be taken into consideration during the assessment:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ the level of networking, cooperation and commitment of each participating organisation in the project; ▪ the profile and background of participating organisations when the nature or target of the activity would necessitate the possession of certain qualifications; ▪ a clear and commonly agreed definition of roles and tasks of each participating organisation involved in the project; ▪ the capacity of the consortium to ensure effective implementation, follow-up and dissemination of the results achieved through the project.
<p>The quality of measures for evaluating the outcomes of the project</p> <p>The potential impact of the project:</p> <ul style="list-style-type: none"> - on participants and participating organisations during and after 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impact <p>The impact of the project is not limited to the participants in the activities. When appropriate and notably for European Voluntary Service, the proposal shows that participating organisations will involve other stakeholders from the local community as much as possible in the project activities.</p> <p>The project is framed within a longer-term perspective, and planned with a view to achieve a multiplier effect</p>

Elements of analysis	Interpretation of award criteria for youth
<p>the project lifetime</p> <ul style="list-style-type: none"> - outside the organisations and individuals directly participating in the project, at local, regional, national and/or European levels <p>The appropriateness and quality of measures aimed at disseminating the outcomes of the project within and outside the participating organisations</p>	<p>and sustainable impact. The proposal shows that the participating organisations have identified possible target groups that could act as <i>multipliers</i> (young people, youth workers, media, political leaders, representatives of local or regional public bodies, opinion leaders, EU decision makers, etc.) in order to spread the project objectives and results. In this regard, the proposal shows that participating organisations will put in place effective measures to make the project learning outcomes visible.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Visibility of the project/visibility of Erasmus+ <p>The proposal shows that participating organisations have reflected together on measures aimed at enhancing the visibility of their project and the visibility of the Erasmus+ Programme in general.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visibility of the project: <p>The proposal shows that participating organisations and participants will "publicise" the activities planned by the project as well as its aims and objectives. In order to raise awareness of the project they could for example develop information material; do a mail shot or SMS mailing; prepare posters, stickers, promotional items; invite journalists to observe; issue press releases or write articles for local papers, websites or newsletters; create an e-group, a web space, a photo-gallery or blog on the Internet, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visibility of the Programme: <p>Whenever appropriate, the proposal shows that participating organisations intend to include information about the Programme (for instance, information on the Programme Actions, or their objectives and important features, target groups, etc.) in all measures undertaken to increase visibility of the project. The proposal could also include information sessions or workshops in the programme of the activities or as tasks of the EVS volunteers. The proposal could also envisage the participation in events (seminars, conferences, debates) organised at different levels (local, regional, national, international).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dissemination and exploitation of results <p>The proposal shows that each participating organisation will put in place measures to disseminate and exploit the results of the project, including its learning outcomes for the benefit of all actors involved. Dissemination and exploitation measures may have the same format as visibility measures indicated in the section above; the main difference is that dissemination and exploitation measures focus on a project's results, rather than on the planned activities and intended project objectives. Disseminating project results could simply mean "spreading the word" about the project among friends, peers or other target groups. Other examples of</p>

Elements of analysis	Interpretation of award criteria for youth
	dissemination and exploitation measures are organising public events (presentations, conferences, workshops...); creating audio-visual products (CD-Rom, DVD...); setting up long-term collaboration with media (series of radio/TV/press contributions, interviews, participation in different radio/TV programmes...); developing information material (newsletters, brochures, booklets, best practice manuals...), etc.

Projet de mobilité de l'enseignement supérieur pour les étudiants et le personnel, entre pays du programme et pays partenaires

Éléments d'analyse du critère d'évaluation	Interprétation des critères d'évaluation pour l'enseignement supérieur entre pays du programme et pays partenaires
<p>Le degré de pertinence des mobilités prévues par rapport à la stratégie internationale des établissements d'enseignement supérieur engagés dans le projet (aussi bien celle de l'établissement français que celles des établissements des pays partenaires) et les raisons du choix des mobilités de personnels et/ou d'études.</p>	<p>a. L'évaluateur évalue dans quelle mesure le pays partenaire choisi correspond à la stratégie internationale du candidat.</p> <p>b. L'évaluateur évalue dans quelle mesure les mobilités prévues renforcent les capacités et l'envergure internationales des organismes participants. Les candidats doivent être précis à propos de l'établissement d'enseignement supérieur (ou les établissements d'enseignement supérieur) du pays partenaire avec qui ils vont travailler et ils doivent démontrer en quoi les mobilités correspondent à la stratégie internationale de ces organismes partenaires.</p> <p>c. L'évaluateur évalue la justification fournie pour le choix des flux demandés, en adéquation avec les stratégies internationales des établissements engagés dans le projet.</p>
<p>Le degré d'expérience de l'établissement demandeur sur des projets similaires avec des établissements d'enseignement supérieur du pays partenaire et la clarté de la description des responsabilités, des rôles et des tâches entre les partenaires du projet.</p>	<p>a. L'évaluateur évalue les accords de coopération prévus. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qui propose quel cours et quand ? • Qui apporte de l'aide en matière de visas/d'assurance/de logement ? • Qui est en charge de la sélection et/ou de l'évaluation des participants ? • Qu'est-ce que les étudiants/le personnel auront à effectuer ? • Le cas échéant, comment le financement sera réparti entre l'établissement candidat et son (ses) partenaire(s) et si les frais d'organisation seront partagés. • Comment les réseaux de communication fonctionnent ? <p>b. L'évaluateur prend en compte l'expérience passée en matière de gestion de projets de mobilité de crédits de manière générale (entre pays du programme ou entre les pays du programme et les pays partenaires). Le fait d'avoir déjà géré un projet de mobilité avec le pays partenaire choisi doit être considéré comme un atout. L'existence d'accords de coopération en cours ou passés entre l'établissement d'enseignement supérieur candidat et l'établissement d'enseignement supérieur du pays partenaire présentant les rôles et tâches respectifs de chacun est aussi un atout. Cependant, des candidatures solides pour des projets avec peu ou pas d'expérience passée ne doivent pas être pénalisées simplement pour ce motif.</p>

<p>La complétude et la qualité des accords pour la sélection des participants, le soutien qui leur est apporté et la reconnaissance de leur période de mobilité (en particulier dans le pays partenaire).</p>	<p>L'évaluateur évalue la mise en œuvre prévue des mobilités, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. La clarté, la complétude et la qualité de toutes les étapes des activités de mobilité (préparation, mise en place des activités de mobilité et suivi). b. La justesse des modalités de sélection des participants. Une attention particulière doit être portée par les experts aux mesures prévues par le candidat et ses organismes partenaires pour assurer l'égalité des chances, l'égalité sociale, et pour promouvoir la participation des personnes défavorisées. c. Les informations et le soutien fournis avant la mobilité, par exemple concernant les services liés au logement, aux formations linguistiques, les contrats de mobilité et pédagogique, et le soutien administratif (assurance, visa, etc...). d. Les dispositifs envisagés pour la reconnaissance des résultats d'apprentissage de l'étudiant (par exemple, les crédits ECTS ou tout autres dispositifs). e. La façon dont les établissements d'enseignement supérieur vont reconnaître et récompenser les résultats obtenus dans le cadre des mobilités du personnel sortantes.
<p>L'impact potentiel de la mobilité sur les participants, les bénéficiaires, et les organismes partenaires, aux niveaux local, régional et national, ainsi que la qualité des moyens employés pour la dissémination des résultats de la mobilité aux niveaux universitaire et institutionnel (et au-delà, le cas échéant), aussi bien dans les pays du programme que dans les pays partenaires.</p>	<p>L'évaluateur évaluera l'impact potentiel et la dissémination des mobilités prévues en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. L'impact potentiel de la mobilité sur les individus et les établissements d'enseignement supérieur, aux niveaux local, régional et national pendant et après la vie du projet. b. Comment les résultats de la mobilité seront diffusés aux niveaux universitaire et institutionnel, et au-delà le cas échéant, aussi bien dans les pays du programme que dans les pays partenaires. L'évaluateur prendra en considération les activités décrites et les moyens présentés pour ce faire. c. La stratégie pour le contrôle et l'évaluation des résultats de la mobilité : comment les résultats seront mesurés et évalués par le candidat et son (ses) partenaire(s) pour identifier les impacts attendus et désirés. d. L'impact déclaré doit être évalué en fonction du nombre et du type d'activités prévus.

Action clé n°2 : Coopération pour l'innovation et les échanges de bonnes pratiques

Partenariats Stratégiques

Le tableau suivant présente des éléments d'interprétation des critères d'attribution valables pour l'ensemble des candidatures de Partenariats Stratégiques.

Quand cela était pertinent, des aspects spécifiques à un secteur ont été soulignés.

Critères d'attribution tels que définis dans le Guide du Programme	Interprétation des critères d'attribution
La pertinence de la candidature par rapport aux objectifs et priorités de l'action	<p>Le projet répond de façon qualitative aux objectifs et aux priorités de l'action tels qu'ils sont décrits dans la partie « Quels sont les objectifs et priorités d'un partenariat stratégique ? » (pages 122-125 du Guide du Programme en français http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide_fr.pdf).</p> <p>Le projet doit répondre à au moins une des priorités de l'action (qu'elle soit horizontale ou sectorielle), telles qu'indiquées dans le Guide du Programme.</p> <p>Si le projet adresse une priorité horizontale, il doit clairement démontrer l'impact sur le secteur sur lequel le projet est présenté.</p> <p><u>Si le projet répond à la priorité horizontale « Education, formation et animation de jeunesse favorisant l'inclusion », il sera considéré comme particulièrement pertinent vis-à-vis de l'action, dans le sens où il répond à une problématique européenne particulièrement importante et urgente.</u></p> <p>Note : Si la candidature ne fournit pas de données probantes de sa pertinence vis-à-vis d'au moins une priorité, elle sera évaluée comme "faible" (note de 0 à 14 points) pour le critère d'attribution "Pertinence du projet", et sera, par voie de conséquence, rejetée.</p>
La mesure dans laquelle la candidature est basée sur une analyse des besoins authentique et adéquate	<p>La candidature montre qu'une solide analyse, s'appuyant sur les connaissances, le savoir-faire et les pratiques existants a été effectuée pour identifier les besoins du ou des groupes cibles et des organismes.</p> <p>Les besoins identifiés sont pertinents pour le secteur dans lequel la candidature est soumise et sont clairement liés aux priorités de l'action auxquelles le projet tente de répondre.</p>
La mesure dans laquelle les objectifs sont clairement définis, réalistes et couvrent les questions pertinentes pour les organismes participants et les groupes cibles	<p>Les objectifs du projet sont clairement énoncés et peuvent être atteints compte tenu de la nature et de l'expérience du partenariat.</p> <p>La candidature identifie et traite de manière adéquate les besoins clairement définis du groupe cible du projet.</p>

Critères d’attribution tels que définis dans le Guide du Programme	Interprétation des critères d’attribution
La mesure dans laquelle la candidature est susceptible de réaliser des synergies entre les différents domaines de l’éducation, de la formation et de la jeunesse	Le projet est susceptible de générer des résultats qui peuvent être utiles pour d’autres domaines de l’éducation, de la formation et de la jeunesse, en plus du domaine pour lequel le principal impact est attendu.
La mesure dans laquelle la candidature est innovante et/ou complémentaire des autres initiatives et projets déjà menés par les organismes participants.	<p>Le projet est susceptible de générer des résultats qui seront innovants pour l’ensemble de son secteur éducatif, ou dans le contexte géographique dans lequel il sera mis en œuvre. La dimension innovante d’un projet peut être associée au contenu de ses productions, et/ou aux méthodes de travail employées, et/ou aux organisations et personnes impliquées ou ciblées. Par exemple, le projet pourra apporter quelque chose de significativement nouveau en termes d’opportunités d’apprentissage, de développement des compétences, d’accès à l’information, de reconnaissance des acquis d’apprentissage, etc.</p> <p>Le projet renforcera les connaissances, le savoir-faire et/ou les pratiques existants des organismes et des personnes impliqués.</p> <p>ET/OU :</p> <p>Si la candidature s’appuie sur un projet précédent ou des contenus innovants existants, elle démontre une valeur ajoutée significative par rapport aux résultats du précédent projet ou bien une valeur ajoutée en termes de nouveaux groupes cibles, de nouvelles activités éducatives, de formation ou d’animation de jeunes ou de couverture géographique, et contribue à l’amélioration de l’enseignement/apprentissage et la formation dans les pays participant au projet. Dans le cas où la structure ayant initialement développé ces précédents résultats ne participe pas au projet, les relations entre les organismes participants et ladite structure sont transparentes et respectent les droits préexistants.</p> <p>L’innovation ou la complémentarité proposée est proportionnelle à l’ampleur du projet et à l’expérience des organismes participants.</p>
La mesure dans laquelle la candidature apporte de la valeur ajoutée au niveau de l’UE grâce à des résultats qui ne pourraient pas être atteints si les activités étaient menées dans un seul pays.	La dimension transnationale apporte clairement de la valeur ajoutée du point de vue des résultats du projet ; les organismes participants seront en mesure d’atteindre des résultats qui ne pourraient pas être atteints par les organismes d’un seul pays.
La clarté, l’exhaustivité et la qualité du programme de travail, y compris des phases appropriées pour la préparation, la mise en œuvre, le suivi, l’évaluation et la	La candidature montre que toutes les phases du projet ont été correctement conçues pour permettre la réalisation de ses objectifs. Le programme de travail est clairement défini, détaillé et réaliste.

Critères d’attribution tels que définis dans le Guide du Programme	Interprétation des critères d’attribution
dissémination.	Le projet comprend un calendrier clair et bien planifié.
La cohérence entre les objectifs du projet et les activités proposées.	Les activités proposées sont bien adaptées pour répondre aux besoins identifiés et atteindre les objectifs fixés pour le projet.
La qualité et la faisabilité de la méthodologie proposée	<p>La méthodologie proposée est réaliste et appropriée pour générer les résultats escomptés.</p> <p>La méthodologie s’appuie sur de solides arguments/une base de données probantes et tient compte des connaissances et pratiques existantes.</p> <p>Uniquement pour le secteur jeunesse : Le projet est basé sur des méthodes d’apprentissage non-formelles et informelles stimulant la créativité, la participation active et l’esprit d’initiative. Des méthodes et techniques d’apprentissage non-formelles variées peuvent être utilisées pour répondre aux différents besoins des participants et des résultats souhaités.</p>
L’existence et la pertinence des mesures de contrôle de la qualité pour garantir que le projet est mis en œuvre de manière appropriée dans le délai et le budget prévus	La candidature prévoit des activités d’évaluation appropriées aux étapes importantes du projet, qui permettront de mesurer l’avancement et la qualité des activités du projet et de ses résultats, ainsi que l’utilisation adéquate des fonds. Les mesures de contrôle de la qualité permettront de prendre des mesures correctives, si nécessaires, en temps utile.
La mesure dans laquelle le projet est rentable et affecte des ressources appropriées à chaque activité	La candidature assure une bonne utilisation des ressources au regard des résultats prévus par rapport à la subvention demandée. La demande de subvention est réaliste en vue d’assurer une bonne mise en œuvre des activités planifiées.
<p>Si le projet prévoit des activités d’enseignement, de formation ou d’apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesure dans laquelle ces activités sont appropriées au regard des objectifs du projet et impliquent un nombre adéquat de participants ▪ 	<p>Si des activités transnationales d’enseignement, de formation ou d’apprentissage sont proposées, elles contribuent directement aux objectifs du projet et sont solidement ancrées dans sa logique globale. La candidature montre clairement comment les activités transnationales d’enseignement, de formation ou d’apprentissage relevant d’un secteur spécifique s’inscrivent dans un ensemble cohérent d’activités. Les activités proposées de formation, d’enseignement ou d’apprentissage ont un volume approprié, apportent de la valeur ajoutée et auront un impact direct sur les résultats du projet.</p> <p>Les activités d’enseignement, de formation ou d’apprentissage sont bien conçues, autrement dit, la candidature démontre de bonnes conditions concernant les dispositions managériales, pratiques et de soutien, la sélection et préparation des participants, les contrats de formation, d’enseignement ou d’apprentissage, et le suivi des activités d’enseignement, de formation ou d’apprentissage, assurant la sécurité des participants.</p>

Critères d’attribution tels que définis dans le Guide du Programme	Interprétation des critères d’attribution
<p>Si le projet prévoit des activités d’enseignement, de formation ou d’apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité des dispositions pour la reconnaissance et la validation des acquis d’apprentissage des participants, conformément aux principes et outils européens de reconnaissance et de transparence 	<p>Si des activités transnationales d’enseignement, de formation ou d’apprentissage sont proposées, des outils de transparence et de reconnaissance pertinents et/ou des approches élaborées dans le cadre de la coopération politique au niveau européen seront utilisés pour la reconnaissance et la validation des acquis d’apprentissage des participants, tels que : les cadres nationaux et européens des certifications ; le cadre européen des compétences clés et les lignes directrices européennes pour la validation de l’apprentissage non formel et informel.</p> <p>Uniquement pour le secteur de l’enseignement scolaire : La candidature décrit clairement comment les acquis d’apprentissage des élèves et du personnel scolaire participants seront reconnus / validés dans le contexte de l’école et du curriculum. Outil de reconnaissance dans l’UE recommandé pour le personnel de l’enseignement scolaire et les élèves : Europass.</p> <p>Si le projet comprend des activités pour les élèves, celles-ci sont intégrées dans le curriculum et contribuent à atteindre les objectifs d’apprentissage définis.</p> <p>Uniquement pour le secteur de l’éducation des adultes : La candidature comprend les mesures nécessaires pour favoriser la validation de l’apprentissage informel et non formel et sa perméabilité avec les filières d’apprentissage formel. Outil de reconnaissance dans l’UE recommandé pour le personnel d’éducation des adultes : Europass.</p> <p>Si la candidature prévoit des activités d’enseignement, de formation ou d’apprentissage à long terme pour le personnel, elle décrit les mesures mises en place pour assurer la qualité des activités de mobilité, incluant 1) la préparation linguistique et du sujet avant et pendant la mobilité et 2) le soutien aux participants et le suivi pendant leur mobilité par l’organisme d’envoi et/ou d’accueil.</p> <p>Uniquement pour le secteur de la formation professionnelle : Les acquis d’apprentissage sont reconnus / validés suivant les mêmes dispositions et critères utilisés dans les activités de mobilité au titre de l’Action clé 1. Outil de reconnaissance recommandé : ECVET, Europass.</p> <p>Uniquement pour le secteur de l’enseignement supérieur : Les acquis d’apprentissage sont reconnus / validés suivant les mêmes dispositions et critères utilisés dans les activités de mobilité au titre de l’Action clé 1, conformément à la Charte Erasmus pour l’enseignement supérieur (ECHE). Outil de reconnaissance recommandé : ECTS.</p> <p>Uniquement pour le secteur jeunesse : Les acquis d’apprentissage sont reconnus / validés suivant les mêmes dispositions et critères utilisés dans les activités de mobilité au titre de l’Action clé 1, et notamment par l’utilisation du Youthpass.</p>

Critères d’attribution tels que définis dans le Guide du Programme	Interprétation des critères d’attribution
<p>La mesure dans laquelle le projet implique un ensemble approprié d’organismes participants complémentaires avec le profil, l’expérience et l’expertise nécessaires pour mettre en œuvre avec succès tous les aspects du projet</p>	<p>Compte tenu de la nature du projet et de son impact attendu, les organismes participants ont les qualifications et les compétences requises pour assurer que le programme de travail pourra être mis en œuvre de manière efficace, efficiente et professionnelle.</p> <p>La candidature identifie concrètement les compétences et expériences, l’expertise et le soutien à la gestion qui seront mis à disposition par chacun des organismes participants pour mettre en œuvre tous les aspects du projet proposé.</p> <p>La candidature montre que les organismes participants ont établi et entretiendront une cohésion au sein du consortium, dans lequel tous les partenaires seront activement impliqués et poursuivront des buts communs.</p> <p>En ce sens, les facteurs suivants devraient être pris en considération lors de l’évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le niveau d’intégration du réseau, de coopération et d’engagement de chaque organisme participant au projet. ▪ Au cas où la nature ou la cible des activités prévues devaient requérir des compétences spécifiques, le profil et l’expérience des organismes participants. ▪ La capacité du consortium à assurer une réelle mise en œuvre, un suivi et la diffusion des résultats obtenus par le biais du projet. <p>Uniquement pour le secteur de l’enseignement scolaire : Pour les partenariats stratégiques pour la coopération régionale, il est particulièrement important que la candidature montre l’implication directe dans le projet et le leadership des autorités locales/régionales impliquées. Afin d’assurer un impact réel et tangible pour le secteur de l’enseignement scolaire dans les régions partenaires, les partenariats stratégiques pour la coopération régionale doivent impliquer un ensemble approprié d’écoles et d’organisations du secteur privé et de la société civile actives sur le marché du travail ou dans les domaines de l’éducation, de la formation et de l’animation jeunesse.</p>
<p>La mesure dans laquelle la répartition des responsabilités et des tâches montre l’engagement et la contribution active de tous les organismes participants</p>	<p>Il y a une répartition appropriée des tâches et une participation et contribution équilibrées des organismes participants dans la mise en œuvre du programme de travail, qui tient compte des compétences complémentaires, de la nature des activités et du savoir-faire des partenaires impliqués.</p>
<p>La mesure dans laquelle, si applicable pour le type de projet, le projet implique la participation d’organismes de différents domaines de l’éducation, de la formation et de la jeunesse et d’autres secteurs socio-</p>	<p>Si pour mener à bien le projet, il est nécessaire de faire appel à l’expertise d’organismes de différents domaines, et/ou que le projet vise à avoir un impact sur plusieurs domaines de l’éducation, la formation et la jeunesse, les organismes pertinents de tous les domaines concernés participent au projet. La candidature montre de manière convaincante pourquoi la participation d’organismes de différents domaines de l’éducation, de la formation et de la jeunesse et/ou d’autres secteurs socio-économiques est idéale pour générer des résultats qui répondent aux besoins</p>

Critères d'attribution tels que définis dans le Guide du Programme	Interprétation des critères d'attribution
économiques	identifiés.
La mesure dans laquelle le projet implique les « nouveaux venus » dans l'action	La candidature inclut un ou plusieurs organismes participants qui sont de nouveaux venus dans cette action et sur lesquels l'impact escompté de la participation au projet serait particulièrement élevé.
L'existence de mécanismes efficaces pour la coordination et la communication entre les organismes participants, et avec d'autres parties prenantes concernées	<p>Les méthodes de coordination du projet et les moyens de communication sont clairement définis dans la candidature. Ils sont appropriés pour permettre une bonne coopération entre les organismes participants.</p> <p>Uniquement pour le secteur de l'enseignement scolaire : Si le projet implique des écoles, la candidature explique si et comment la plateforme eTwinning sera utilisée pour faciliter la mise en œuvre du projet.</p>
Si applicable, mesure dans laquelle l'implication d'un organisme participant d'un pays partenaire (pays tiers) apporte une valeur ajoutée essentielle au projet (si cette condition n'est pas remplie, le projet sera rejeté à l'évaluation).	<p>La participation d'organismes de pays partenaires apporte une authentique valeur ajoutée au projet en raison des compétences, expériences ou de l'expertise spécifique fournie par ces organismes qui s'avèrent essentielles pour la réalisation des objectifs du projet et/ou pour améliorer nettement la qualité des résultats du projet.</p> <p>Note : Si la candidature ne fournit pas de données probantes de la valeur ajoutée de la participation au projet d'un organisme d'un pays partenaire (pays tiers non participant au programme), elle est évaluée comme « faible » (note de 0 à 9 points) pour le critère d'attribution « Qualité de l'équipe du projet et des modalités de coopération », et est, par voie de conséquence, rejetée.</p>
La qualité des mesures d'évaluation des résultats du projet	Les méthodes d'évaluation proposées permettront d'évaluer réellement si et dans quelle mesure le projet génère les résultats visés.
L'impact potentiel du projet sur les participants et organismes participants pendant et après le projet	<p>Le projet est susceptible d'avoir un impact positif important sur les organismes participants et sur leur personnel et/ou apprenants.</p> <p>L'impact du projet sur les participants et les organismes impliqués est susceptible de se produire pendant le projet et de se poursuivre au-delà de la durée du projet.</p> <p>La candidature démontre quels bénéfices (transnationaux, interdisciplinaires, transsectoriels) la coopération proposée apporte aux partenaires – y compris sur le long terme, une fois que la subvention Erasmus+ aura pris fin. Par exemple, la façon dont le projet va contribuer aux stratégies d'internationalisation des organismes participants.</p>

Critères d’attribution tels que définis dans le Guide du Programme	Interprétation des critères d’attribution
L’impact potentiel du projet en dehors des organismes et individus participant directement au projet aux niveaux local, régional, national et/ou européen.	<p>Les résultats du projet ont le potentiel d’être transférés et exploités dans d’autres pays européens. La candidature identifie les parties prenantes concernées, y compris les responsables politiques au niveau le plus approprié, local, régional, national et/ou européen.</p> <p>Compte tenu de la portée et de la taille du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il est susceptible d’avoir un impact positif aux niveaux local, régional, national et/ou européen ; - il est susceptible de conduire à des développements innovants au niveau du système et/ou de fournir une contribution utile aux développements politiques ; - il présente un potentiel d’extensibilité et des synergies avec d’autres actions Erasmus+ et/ou d’autres programmes européens.
Qualité du plan de dissémination : le caractère approprié et la qualité des mesures visant à diffuser les résultats du projet en interne et en dehors des organismes participants.	<p>La candidature identifie les résultats du projet qui peuvent être transférés vers les groupes cibles concernés.</p> <p>Un ensemble de mesures et d’outils appropriés et efficaces seront utilisés pour atteindre les groupes cibles visés par la dissémination.</p> <p>Les activités de dissémination et d’exploitation planifiées assureront une utilisation optimale des résultats aux niveaux local, régional, national et/ou européen en fonction de la portée et de la taille du projet.</p> <p>Dans chacun des organismes participants, des ressources spécifiques et adéquates sont allouées aux activités de dissémination.</p> <p>Uniquement pour le secteur de l’enseignement scolaire : Pour les partenariats stratégiques encourageant la coopération entre les autorités scolaires locales/régionales, il est important que la candidature montre que les autorités régionales/locales seront activement engagées dans les activités de dissémination dans leur domaine.</p> <p>Si le projet implique des écoles, la candidature explique si et comment la plateforme eTwinning sera utilisée pour faciliter la dissémination des résultats du projet.</p>
Si applicable, la mesure dans laquelle la candidature décrit comment les matériels, documents et supports produits seront mis gratuitement à disposition et promus via des licences ouvertes, et est dépourvue de restrictions excessives	<p>Si le projet prévoit des résultats tangibles et des livrables, les organismes participants permettront un accès libre aux matériaux, documents et supports produits dans le cadre du projet.</p> <p>Si la candidature prévoit de limiter l’accès, ces restrictions ne seront pas excessives et n’affecteront pas la dissémination de manière significative ni l’impact possible du projet.</p>
La qualité des dispositions visant à assurer la pérennisation du projet : capacité de continuer	<p>Le projet s’inscrit dans une perspective qui va au-delà de la durée du projet. L’effet multiplicateur et l’impact durable prévus sont réalistes et tiennent compte de la portée et de la taille du projet.</p> <p>Si applicable pour le type de projet, les résultats seront intégrés dans le cadre</p>

Critères d’attribution tels que définis dans le Guide du Programme	Interprétation des critères d’attribution
à générer un impact et produire des résultats au-delà de l’utilisation de la subvention de l’UE	<p>managérial/pédagogique des organismes participants.</p> <p>Si applicable pour le type de projet, les organismes participants ont l’intention et sont en mesure d’attirer un cofinancement extérieur ou un autre soutien de diverses sources pour assurer la pérennisation des activités développées par le projet et l’utilisation continue des résultats.</p> <p>Uniquement pour le secteur de l’enseignement scolaire : Pour les partenariats stratégiques encourageant la coopération entre les autorités scolaires locales/régionales, il est important que la candidature montre que les autorités régionales/locales continueront de soutenir les réseaux locaux créés. Si le projet implique des écoles, la candidature explique si et comment la plateforme eTwinning sera utilisée pour favoriser la durabilité du projet.</p> <p>Uniquement pour le secteur de la formation professionnelle : La candidature est susceptible de produire l’impact positif prévu sur les groupes cibles au-delà de la durée du projet.</p> <p>La candidature explique quelles activités du projet et quels résultats seront poursuivis et maintenus après la fin du financement Erasmus+ (par exemple, poursuite des nouveaux cours, utilisation et maintenance des nouveaux outils...) et dans quelles conditions et avec quelles ressources autres que celles de l’UE (financement, personnel, matériel).</p>

Key Action 3: Support for policy reform

Structured Dialogue: meetings between young people and decision-makers in the field of youth

Elements of analysis	Interpretation of the award criteria
<p>The relevance of the proposal to:</p> <ul style="list-style-type: none"> - the objectives and priorities of the Action - the needs and objectives of the participating organisations and of the individual participants <p>The extent to which the proposal is suitable of:</p> <ul style="list-style-type: none"> - producing high-quality outcomes for participants - reinforcing the capacities of the participating organisations <p>The extent to which the project involves young people with fewer opportunities</p>	<p>The proposal corresponds to the objectives of the Action, which are defined in Part B "What are meetings between young people and decision-makers?" of the Programme Guide.</p> <p>The proposal corresponds to the priorities in the field of youth, which are defined in Part B, introductory section "Youth" of the Programme Guide.</p> <p>The proposal involves as participants young people with fewer opportunities, as described in Part A "Equity and Inclusion" of the Programme Guide.</p>
<p>The clarity, completeness and quality of all the phases of the project proposal (preparation, implementation of mobility activities, and follow-up)</p> <p>The consistency between project objectives and activities proposed</p> <p>The quality of the practical arrangements, management and support modalities</p> <p>The quality of the non-formal learning participative methods proposed and the active involvement of young people during all the stages of the project</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quality of the preparation phase <p>The description of the preparation phase is clear and shows that the participating organisations and the participants:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ have agreed on the theme(s) of the planned mobility activities. ▪ have reflected on a division of tasks, programme of activities, working methods, profile of participants, practical arrangements (venue, transfers, accommodations, support material etc.). <p>The preparation phase furthermore enhances the participants' involvement in the activities and – for transnational or international meetings - ensures that the participants will be prepared for intercultural encounters with other people with different backgrounds and cultures.</p> <p>As part of the preparation phase of the project, the participating organisations have adequately addressed the issue of protection and safety of participants.</p>

Elements of analysis	Interpretation of the award criteria
<p>The appropriateness of measures for selecting and/or involving participants in the activities</p> <p>The extent to which the project proposal involves relevant decision makers (policy-makers, youth experts, representatives of public authorities in charge of youth, etc.)</p> <p>If appropriate, the quality of cooperation and communication between the participating organisations, as well as with other relevant stakeholders</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="824 352 1328 379">▪ Quality of the activity programme <p>The activity programme is clearly defined, realistic, balanced and linked to the objectives of the project. It provides learning opportunities for the participants involved. The programme uses a variety of working methods and be adapted to the profile of participants in order to ensure the potentially best learning outcomes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="824 557 1279 584">▪ Quality of the follow-up phase <p>The proposal shows that participating organisations intend to carry out a final evaluation of the activities and of the project. The final evaluation makes it possible to assess whether the objectives of the activities/project have been achieved and the expectations of the participating organisations and participants have been met.</p> <p>The evaluation will also highlight the learning outcomes of individuals and participating organisations involved.</p> <p>Besides the final evaluation, the proposal shows that participating organisations will monitor the implementation of the activities so as to ensure the smooth running of the project and fine-tuning, if necessary.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="824 967 1375 994">▪ Non-formal learning methods applied <p>The project is based on non-formal and informal learning methods stimulating creativity, active participation and initiative. A variety of non-formal learning methods and techniques may be applied (workshops, role plays, outdoor activities, ice-breakers, round-tables, etc.) in order to address the different needs of participants and desired outcomes.</p> <p>The proposal shows that such learning process will be planned and analysed throughout the project: participants will be provided with a place for reflection on learning experiences and outcomes, also with the support of the Youthpass tool.</p> <p>The proposal demonstrates that participants will play an active role in the implementation of the project. Participants will also be actively involved in the preparation and follow-up phases of the project. Participants will be able to explore different topics on an equal basis, regardless of their language abilities or other skills.</p>

Elements of analysis	Interpretation of the award criteria
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quality of cooperation and communication between the participating organisations, as well as with other relevant stakeholders <p>The proposal shows that the participating organisations have established and will run a cohesive consortium with active involvement of all partners and with common goals to be achieved. In this respect, the following factors should be taken into consideration during the assessment:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ the level of networking, cooperation and commitment of each participating organisation in the project; ▪ the profile and background of participating organisations when the nature or target of the activity would necessitate the possession of certain qualifications; ▪ a clear and commonly agreed definition of roles and tasks of each participating organisation involved in the project; ▪ the capacity of the consortium to ensure effective implementation, follow-up and dissemination of the results achieved through the project. <p>Projects centred on the Structured Dialogue are intended for those youth organisations that are active players in debates on youth issues at local, regional, national or European level. This type of projects should however aim at developing innovative and efficient ways to address and involve other target groups, in particular young people who are not actively engaged in society or connected to an organisation.</p>
<p>The quality of measures for evaluating the outcomes of the project</p> <p>The potential impact of the project:</p> <ul style="list-style-type: none"> - on participants and participating organisations during and after the project lifetime - outside the organisations and individuals directly participating in the project, at local, regional, national and/or European levels <p>The appropriateness and quality of measures aimed at disseminating the outcomes of the project within and outside the participating</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impact <p>The impact of the project will not be limited to the participants in the activities. When appropriate, the proposal shows that participating organisations will involve, as much as possible, other stakeholders from the local community in the project activities.</p> <p>The project is framed within a longer-term perspective, and planned with a view to achieve a multiplier effect and sustainable impact. In the proposal, the participating organisations have identified possible target groups that could act as <i>multipliers</i> (young people, youth workers, media, political leaders, representatives of local or regional public bodies, opinion leaders, EU decision makers, etc.) in order to spread the project objectives and results. In this regard, the proposal shows that participating organisations will put in place effective measures to make the project outcomes visible. For recognising and validating these learning outcomes, the fact that the participating organisations intend to use the Youthpass tool to stimulate participants' reflection on their learning process should be considered as an element of quality of the project.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Visibility of the project/visibility of Erasmus+

Elements of analysis	Interpretation of the award criteria
<p>organisations</p> <p>If relevant, the extent to which the proposal describes how the materials, documents and media produced will be made freely available and promoted through open licences, and does not contain disproportionate limitations</p>	<p>The proposal should show that participating organisations have reflected together on measures aimed at enhancing the visibility of their project and the visibility of the Erasmus+ Programme in general.</p> <p>- Visibility of the project: The proposal shows that participating organisations and participants will "publicise" the activities planned by the project as well as its aims and objectives. In order to raise awareness of the project they could for example develop information material; do a mail shot or SMS mailing; prepare posters, stickers, promotional items; invite journalists to observe; issue press releases or write articles for local papers, websites or newsletters; create an e-group, a web space, a photo-gallery or blog on the Internet, etc.</p> <p>- Visibility of the Programme: Whenever appropriate, the proposal shows that participating organisations intend to include information about the Programme (for instance, information on the Programme Actions, or their objectives and important features, target groups, etc.) in all measures undertaken to increase visibility of the project. The proposal could also include information sessions or workshops in the programme of the activities.</p> <p>▪ Dissemination and exploitation of results The proposal shows that each participating organisation will put in place measures to disseminate and exploit the results of the project, including its learning outcomes for the benefit of all actors involved. Dissemination and exploitation measures may have the same format as visibility measures indicated in the section above; the main difference is that dissemination and exploitation measures focus on a project's results, rather than on the planned activities and intended project objectives. Disseminating project's results could simply mean "spreading the word" about the project among friends, peers or other target groups. Other examples of dissemination and exploitation measures are organising public events (presentations, conferences, workshops...); creating audio-visual products (CD-Rom, DVD...); setting up long-term collaboration with media (series of radio/TV/press contributions, interviews, participation in different radio/TV programmes...); developing information material (newsletters, brochures, booklets, best practice manuals...), etc.</p>

Annexe III – Documents de référence sur les priorités de la politique de l'Union européenne

Priorités transversales pour l'Éducation, la Formation et la Jeunesse

▪ **Priorités de politique générale**

- Europe 2020: http://ec.europa.eu/europe2020/index_en.htm
- Objectifs d'Europe 2020 : <http://ec.europa.eu/europe2020/targets/eu-targets/>
- Education and Training 2020 (ET2020):
http://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework/index_en.htm
- Repenser l'éducation - Investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socio-économiques : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0669:FIN:FR:PDF>
- Résolution du Conseil relative à un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018) - EU Youth Strategy : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2009:311:0001:0011:FR:PDF>
- The EU Youth report:
http://ec.europa.eu/youth/policy/implementation/report_en.htm
- Déclaration sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination
http://cache.media.education.gouv.fr/file/03_-_mars/43/6/2015_mobilisation_dossier_401436.pdf

▪ **Reconnaissance et transparence**

- Europass: <http://europass.cedefop.europa.eu/en/home>
- Cadre européen des Certifications : http://ec.europa.eu/eqf/home_fr.htm
- Youthpass: <https://www.youthpass.eu/fr/youthpass/>

▪ **Éducation à l'esprit d'entreprendre**

- Entrepreneurship 2020 Action Plan -
http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/entrepreneurship-2020/index_en.htm
- Entrepreneurship education: A Guide for Educators:
http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/promoting-entrepreneurship/education-training-entrepreneurship/index_en.htm
- Towards Greater Cooperation and Coherence in Entrepreneurship Education" – Report of the High Level Reflection Panels on Entrepreneurship Education initiated by Directorate General Enterprise and Industry and Directorate General Education and Culture:
http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/promoting-entrepreneurship/education-training-entrepreneurship/reflection-panels/files/entr_education_panel_en.pdf

▪ **Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et Ressources Éducatives Libres (REL)**

- The Future of Learning: New Ways to Learn New Skills for Future Jobs:
<http://is.jrc.ec.europa.eu/pages/EAP/ForCiel.html>
- Opening up Education:

- <http://www.openeducationeuropa.eu/en/initiative>
- Open Educational Resources and practices in Europe:
<http://is.jrc.ec.europa.eu/pages/EAP/OEREU.html>
- Up-scaling Creative Classrooms in Europe
<http://is.jrc.ec.europa.eu/pages/EAP/SCALECCR.html>
- Digital Competence: Identification and European-wide validation of its key components for all levels of learners:
<http://is.jrc.ec.europa.eu/pages/EAP/DIGCOMP.html>

▪ **Multilinguisme**

- Commission Staff Working Document: "Language Competences for employability, mobility and growth":
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52012SC0372&from=EN>
- Languages in Education and Training: Country Comparative Analysis:
http://ec.europa.eu/languages/library/studies/lang-eat_en.pdf
- Improving the effectiveness of language learning - CLIL and Computer-assisted Language learning:
http://ec.europa.eu/languages/library/studies/clil-call_en.pdf
- Language teaching and learning in multilingual classrooms:
http://ec.europa.eu/languages/library/studies/lang-eat_en.pdf

Priorités pour le secteur de l'enseignement scolaire

▪ **Améliorer les résultats des jeunes, notamment les plus exposés au décrochage scolaire**

- Recommandation du Conseil concernant les politiques de réduction de l'abandon scolaire :
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:191:0001:0006:FR:PDF>
- Communication de la Commission "La lutte contre l'abandon scolaire: une contribution essentielle à la stratégie Europe 2020" : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0018:FIN:FR:PDF>
- Final Report and other documents of the Thematic Working Group on Early School Leaving (2013): http://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework/archive/index_en.htm
- Eurydice Report "Tackling Early Leaving from Education and Training" (2014):
http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic_reports/175EN.pdf
- Policy messages and other documents of the Working Group on Schools Policy (2014-2015):
http://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework/expert-groups_en.htm#schools
- Council conclusions on reducing early school leaving and promoting success in school (2015):
<http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14441-2015-INIT/en/pdf>

▪ **Améliorer les résultats des jeunes à faible niveau de compétences de base**

- Cadre Européen pour les Compétences Clés :
http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/lifelong_learning/c11090_fr.htm

- "Conclusions du Conseil du 26 novembre 2012 sur la littératie (maîtrise de la lecture et de l'écriture)" : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:393:0001:0004:FR:PDF>
- Final Report of the EU High Level Group of experts on Literacy : http://ec.europa.eu/education/policy/school/doc/literacy-report_en.pdf
- Commission staff working document: "Assessment of Key Competences in initial education and training: Policy Guidance": <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=SWD:2012:0371:FIN:EN:PDF>
- "Conclusions du Conseil concernant le relèvement du niveau des compétences de base dans le cadre de la coopération européenne pour l'école du XXIème siècle" : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:323:0011:0014:FR:PDF>
- The Commission analysis of the PISA 2012 results
http://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework/doc/pisa2012_en.pdf
- The Commission analysis of the Teaching and Learning International Survey (TALIS) 2013
http://ec.europa.eu/education/library/reports/2014/talis_en.pdf
- Thematic Working Group on Mathematics and Science education (final report)
http://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework/archive/documents/wg-mst-final-report_en.pdf
- **Offrir des services d'éducation et d'accueil de la petite enfance accessibles et de bonne qualité**
 - Communication de la Commission " Éducation et accueil de la petite enfance : permettre aux enfants de se préparer au mieux au monde de demain" : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0066:FIN:FR:PDF>
 - "Conclusions du Conseil sur l'éducation et l'accueil de la petite enfance : permettre aux enfants de se préparer au mieux au monde de demain" : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:175:0008:0010:FR:PDF>
 - Final report and other documents from the Thematic Working Group on ECEC:
http://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework/archive/index_en.htm
 - Further background reading can be found on the Early childhood education and care (ECEC) website on Europa:
http://ec.europa.eu/education/policy/school/early-childhood_en.htm
- **Réviser et renforcer le profil professionnel des métiers de l'enseignement**
 - Council conclusions on effective teacher education (2014):
http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/educ/142690.pdf
 - Council conclusions on effective leadership in education (2013):
http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/educ/139715.pdf
 - "Conclusions du Conseil du 26 novembre 2009 sur le perfectionnement professionnel des enseignants et des chefs d'établissement " : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2009:302:0006:0009:FR:PDF>
 - Education & Training 2020 Working Group on Schools Policy: "Shaping career-long perspectives on teaching. A guide on policies to improve Initial Teacher Education."
http://ec.europa.eu/education/library/reports/initial-teacher-education_en.pdf
(Executive summary + additional material:
http://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework/expert-groups_en.htm#schools)

- Commission staff working document: "Supporting the Teaching Professions for Better Learning Outcomes":
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=SWD:2012:0374:FIN:EN:PDF>
- Commission note "Strengthening teaching in Europe. New evidence from teachers compiled by Eurydice and CRELL, June 2015":
http://ec.europa.eu/education/library/policy/teaching-profession-practices_en.pdf
- The Teaching and Learning International Survey (TALIS) 2013. Main findings from the survey and implications for education and training policies in Europe: the main Findings from the TALIS 2013 Survey (2014):
http://ec.europa.eu/education/library/reports/2014/talis_en.pdf
- European Policy Network on School Leadership (EPNoSL): "The EPNoSL Toolkit: School Leadership for equity and learning":
<http://www.schoolleadership.eu/portal/deliverable/epnosl-toolkit-school-leadership-equity-and-learning>
- Study on Policy Measures to improve the attractiveness of the teaching profession (2013):
http://ec.europa.eu/education/library/study/2013/teaching-profession1_en.pdf

Priorités pour le secteur de l'Enseignement et de la Formation Professionnels (EFP)

- Bruges communiqué (the bible for VET until 2020):
http://ec.europa.eu/education/policy/vocational-policy/doc/brugescom_en.pdf
- Riga Conclusions:
http://ec.europa.eu/education/policy/vocational-policy/doc/2015-riga-conclusions_en.pdf
- Rethinking education communication:
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52012DC0669&from=EN>
- Staff Working Document on VET as part of rethinking education (including excellence):
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52012SC0375&from=EN>
- Cedefop evaluation:
<http://www.cedefop.europa.eu/en/content/final-report-external-evaluation-cedefop-9-december-2013>
- European Alliance for Apprenticeships:
<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1147>
- Work-based learning:
High-performance apprenticeships & work-based learning: 20 guiding principles
<http://eqavet.eu/workbasedlearning/GNS/Home.aspx>
- EU reports and papers on apprenticeships:
http://ec.europa.eu/education/library/index_en.htm#_themes=apprenticeshipthemes=apprenticeship (including a link to a Work-based Learning Handbook)
- External papers and reports on apprenticeships:
http://ec.europa.eu/education/policy/vocational-policy/alliance-papers_en.htm
- ECVET:
http://ec.europa.eu/education/policy/vocational-policy/ecvet_en.htm
<http://www.ecvet-team.eu/en>
- EQAVET:
http://ec.europa.eu/education/policy/vocational-policy/eqavet_en.htm
<http://www.eqavet.eu/gns/home.aspx>

More information can be found at: http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/vet_en.htm

Priorités pour le secteur de l'Enseignement Supérieur

- Higher Education Modernisation Agenda:
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>
- The European higher education in the world strategy:
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52013DC0499&from=EN>

More information can be found at: http://ec.europa.eu/education/policy/higher-education/index_en.htm and http://ec.europa.eu/education/policy/international-cooperation/world-education_en.htm

Priorités pour le secteur de l'Education des Adultes

- Renewed European Agenda for adult learning (2011):
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:372:0001:0006:EN:PDF>
- Specific priorities of the European Agenda for adult learning 2016-2020 (published in 2015 Joint Report of the Council and the Commission on the implementation of the strategic framework for European cooperation in education and training (ET 2020), p. 35):
[http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52015XG1215\(02\)&from=EN](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52015XG1215(02)&from=EN)

- Promoting adult learning:
http://ec.europa.eu/education/policy/adult-learning/adult_en.htm

European Commission (2015). An in-depth analysis of adult learning policies and their effectiveness in Europe - Final Report. Brussels: Directorate-General for Employment, Social Affairs and Inclusion
<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=7851&type=2&furtherPubs=yes>

European Commission (2015). Adult Learners in Digital Learning Environments - Final Report. Brussels: Directorate-General for Employment, Social Affairs and Inclusion
<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=&pubId=7820&type=2&furtherPubs=yes>

- Support for the work on policy guidance on basic skills for adults:
Upskilling unemployed adults (aged 25 to 64): The organisation, profiling and targeting of training provision
<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=7552&type=2&furtherPubs=related>

Priorités pour le secteur de la Jeunesse

- Council Resolution on a renewed framework for European cooperation in the youth field (2010-2018) - EU Youth Strategy.
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?uri=CELEX:32009G1219%2801%29>
- Declaration of the 2nd European youth work Convention.
http://www.eywc2015.eu/Portals/0/The%202nd%20European%20Youth%20Work%20Declaration_FINAL.pdf
- Pathways 2.0 towards recognition of non-formal learning/education and of youth work in Europe.
http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/documents/EKCYP/Youth_Policy/docs/Youth_Work/Policy/Pathways_II_towards_recognition_of_non-formal_learning_Jan_2011.pdf
- - 2015 EU Youth Report
http://ec.europa.eu/youth/policy/implementation/report_en.htm

More information can be found at: http://ec.europa.eu/youth/index_en.htm